

REVUE FRANÇAISE  
D'HÉRALDIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE



TOME II. - 1939 - N° 1

# REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Organe de la Société française d'héraldique et de sigillographie

---

*Siège social* : 113, rue de Courcelles, PARIS (17<sup>e</sup>)

La Bibliothèque de la Société est déposée aux Archives nationales,  
60, rue des Francs-Bourgeois, (3<sup>e</sup>)

---

## SOMMAIRE

Léon JÉQUIER. — **Les armes des comtes de Montbéliard.**

Edouard SECRETAN. — **En Belgique, le premier congrès d'études généalogiques et héraldiques (Bruxelles, 7 mai 1938).**

Baron Lucien BOREL DU BEZ. — **La journée d'études héraldiques et généalogiques de Tournay (17 décembre 1938).**

Jean TRICOU. — **Une visite héraldique à Saint-Jean de Lyon en 1642.**

**Chronique.**

**Bibliographie**

**Questions et réponses.**

---

Pour tout ce qui concerne la rédaction de cette revue et l'administration de la Société française d'Héraldique et de Sigillographie, s'adresser à M. Jacques MEURGEY, secrétaire, 113, rue de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).

Pour les cotisations, s'adresser à M. Jean TRICOU, notaire à Lyon, trésorier, 2, rue d'Oran, Lyon (Rhône), compte de chèques postaux : Lyon, 7897.

Abonnement d'un an (France et Belgique) : 50 francs.

Pays étrangers (sauf variation des changes) : 70 francs.

Prix de chaque livraison : 15 francs.

Pour les abonnements et la vente au numéro, s'adresser à M. Gaston SAFFROY, libraire-éditeur, dépositaire de la *Revue française d'Héraldique*, 4, rue Clément, Paris (6<sup>e</sup>).

---

# REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

---

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

---

## LES ARMES DES COMTES DE MONTBÉLIARD

### LES ORIGINES

Les comtes de Montbéliard sont issus des comtes de Bar qui descendent de Thierry, comes de comitatu Barrense, cité de 1002 à 1006. L'arrière-petit-fils de Thierry avait épousé en 1038, la fille du duc de Haute-Lorraine qui lui amena la souveraineté de Bar. Il reçut vers 1042, de l'empereur Henri III les châtelainies de Montbéliard, Ferrette et Altkirch qui peu après furent transformées en comtés. Ses petits enfants se partagèrent cet immense héritage (1115) : l'aîné, Thierry, eut Montbéliard ; le second, Renaud, Bar ; le troisième, Frédéric, Ferrette. Leur sœur, qui avait épousé le comte de Salm hérita fort probablement des terres qui par la suite ont formé les comtés de Blamont et de Salm, dans les Vosges <sup>1</sup>.

Thierry de Montbéliard n'eut qu'une fille qui porta ce comté dans la maison de Montfaucon. Renaud de Bar est la souche des comtes de Bar, et, par ses filles, de ceux de Chiny, de Clermont en Beauvaisis et des sires de Gaucourt. Les comtes de Ferrette, descendants de Frédéric se sont éteints au XIV<sup>e</sup> siècle dans la maison d'Autriche. Une branche cadette de cette maison serait la tige des comtes de Civry. Quant aux comtes de Salm, ils ont eux aussi formé plusieurs branches : Salm dans les Ardennes, Salm dans les Vosges, Blamont.

Nous ne connaissons aucun document donnant les armes de ces maisons avant le début du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>, moment à partir duquel nous les voyons tous porter un écu à deux poissons adossés <sup>3</sup> : Montbéliard, champ gueules,

1. Voir le tableau I. Les sources utilisées pour ce tableau sont : M. Grosdidier de Matons, *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges* ; F. de Gingins, *Recherches historiques sur les sires de Montfaucon* ; W. Möller, *Stammtafeln westdeutscher Adels-Geschlechter* ; ainsi que le précieux P. Anselme.

2. Pour les Clermont toutefois on connaît quelques sceaux du début du XIII<sup>e</sup> siècle, sceaux qui portent un écu chargé de cinq gerbes en croix ou six gerbes en orle (voir L. Bouly de Lesdain, *Note sur quelques changements d'armoiries aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, A. H. S. 1899).

3. Je ne donne ici qu'un seul document aux armes de chaque maison, pensant publier quelques détails par la suite.

poissons or (fig. 1)<sup>1</sup>; Bar, champ azur semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, poissons or (fig. 2)<sup>2</sup>, Ferrette, champ or et poissons gueules<sup>3</sup> et, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle champ gueules et poissons or (fig. 3)<sup>4</sup>; Salm dans les Ardennes (Vieilsalm): champ argent, poissons gueules (fig. 4)<sup>5</sup>, Salm dans les Vosges: champ gueules, poissons argent, le champ semé de croisettes d'argent (fig. 5)<sup>6</sup>, Blamont: de même, mais sans les croisettes (fig. 6)<sup>7</sup>; Clermont: champ gueules semé de trèfles d'or, poissons d'or (fig. 7)<sup>8</sup>; Gaucourt, champ hermines, poissons gueules (fig. 8)<sup>9</sup>; Chiny:

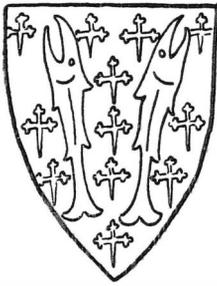


Fig. 2

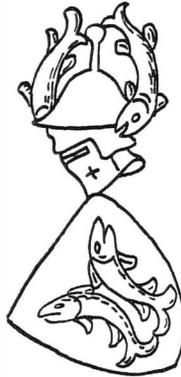


Fig. 1

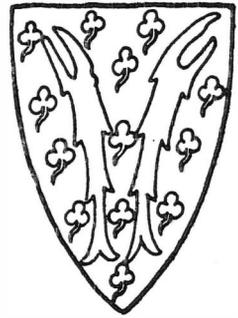


Fig. 7

champ gueules semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, poissons d'or (fig. 9)<sup>10</sup>.

Les dessinateurs et hérauts du moyen âge n'étaient pas, tant s'en faut, des naturalistes, et un coup d'œil jeté sur leurs dessins suffit pour s'en convaincre. L'artiste s'inspirait de ce qu'il avait vu pour créer, en le stylisant fortement, un animal ou une plante plus décoratif que ressemblant. Il est donc exclu de reconnaître l'espèce des poissons dont nous parlons ci-dessus. On les blasonne généralement sous le nom de "bars" ce qui paraît naturel

1. Tour d'Erstfelden (canton d'Uri) début XIV<sup>e</sup> siècle, d'après la copie Hegi faite en 1583.
2. Armorial français, vers 1300, appartenant à M. le comte Chandon de Briailles.
3. *Clipearius teutonicorum de Conrad de Mure, vers 1260*; cf. M. Prinnet, *Les armoiries françaises dans le Clipearius teutonicorum*.
4. Armorial « von den Ersten », fin XIV<sup>e</sup> siècle publié par A.-M. Hildebrandt et G. Seyler. — Ces émaux se trouvent déjà dans la "Wappenrolle" de Zurich, publiée par W. Merz et F. Hegi.
5. Armorial "von den Ersten".
6. *Ibidem*.
7. *Ibidem*.
8. Armorial français, vers 1300, appartenant à M. le comte Chandon de Briailles.
9. *Ibidem*.
10. Arm. Gelre, vers 1370 (le sire de Rummen, dernier comte de Chiny).

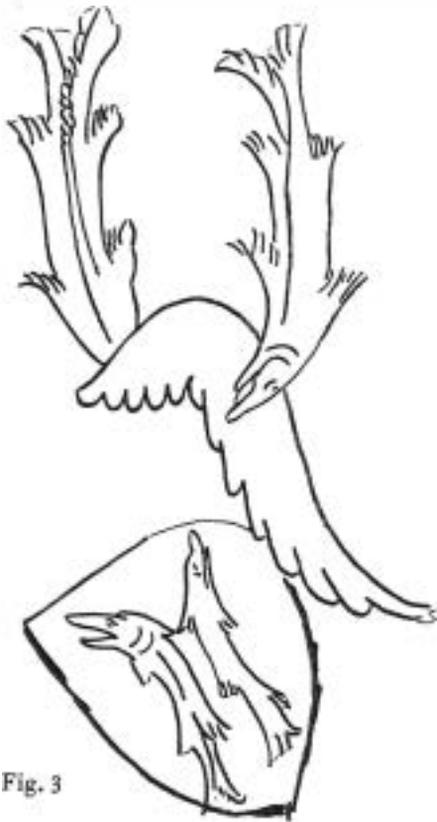


Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6

car ils seraient ainsi les armes parlantes du comté de ce nom. Chez les Salm par contre on les blasonne comme des "saumons" en faisant à nouveau des armes parlantes.

\*  
\*\*

A côté des bars, certains membres de la maison de Montbéliard ont porté un écu d'or à la bande de gueules, au lambel d'azur brochant (fig. 10)<sup>1</sup>. Cet écu, qui n'a été employé que dans les branches ayant possédé la seigneurie de Montfaucon et a été abandonné définitivement en 1328<sup>2</sup>, doit-être un héritage des premiers seigneurs de Montfaucon : Richard de Montfaucon qui, à la suite de son mariage hérita de Montbéliard, était le cadet de trois frères : l'aîné, Hugues, seigneur de Charmoille, est la tige des sires d'Asuel, vassaux de l'évêque de Bâle. Le second, Amédée, fonda le château de Neufchâtel, près de Besançon, et fut l'ancêtre de l'illustre maison de ce nom. Or les Asuel portaient : d'argent à la bande de gueules (fig. 11)<sup>3</sup> et les Neufchâtel brisaient ces armes en en intervertissant les émaux (fig. 12)<sup>4</sup>. Les Montfaucon eux, ont employé une double brisure : modification du champ et addition d'un lambel. Si ce dernier remonte, comme c'est vraisemblable, à Richard II, c'est l'une des plus anciennes brisures par addition de pièces. Je crois d'autre part que le champ de cet écu, devait être primitivement d'argent, et qu'il n'a été modifié que plus tard sous l'influence de l'or des bars.

Les documents que nous connaissons ne sont pas assez anciens pour que l'on puisse conclure en toute sécurité : il faudrait trouver pour cela des sceaux armoriés de Thierry I de Montbéliard et d'Amédée I de Montfaucon, ce qui paraît fort peu probable. Cependant on peut admettre que les Montbéliard et les Montfaucon avaient des armoiries héréditaires dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Il serait tout à fait anormal que les Montbéliard, Bar, Ferrette,

1. Sceaux d'Amédée III (1273) et de Jean I (1285-1312). (J. Gauthier, *Les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard*, n<sup>o</sup> 4 bis, 10 et 11 ; Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n<sup>o</sup> 2899). Les émaux d'après l'armorial Fitzwilliam (1275-80) (copie du début du XV<sup>e</sup> siècle, Fitzwilliam Museum, Cambridge, ms. 297), qui attribue cet écu au « cunte Mambilord » dans lequel je crois que l'on peut reconnaître Amédée ou plutôt Jean dont le sceau équestre porte la légende : S. IOHANNIS MONTIS BELICARDI DNI MONTISFALCONIS (communication de M. S. M. Collins). Pour la généalogie de la maison de Montfaucon-Montbéliard, voir tableau II.

2. La date de cet abandon est déterminée avec précision : en 1328 le baillage d'Orbe qui appartenait à Girard de Montfaucon avait un sceau avec la bande et le lambel. En 1329 il en a un nouveau avec les deux bars. L'écu à la bande et au lambel a subsisté sur le contre-sceau de ce baillage jusqu'en 1356. (D.-L. Galbreath, *Inventaire des sceaux vaudois*, n<sup>o</sup> 132-5, 133-2 et 3).

3. Livre des fiefs de l'évêché de Bâle (1441), d'après la copie aux Archives de l'Etat de Bâle-Ville.

4. *Ibidem*.

Salm, Clermont, Chiny et Gaucourt d'une part, les Asuel, Neufchâtel et Montfaucon d'autre part, aient pris plus tard, des armoiries non pas semblables mais se différenciant par des brisures, pour montrer leur communauté d'origine. N'oublions pas que les recherches historiques et généalogiques n'étaient pas connues à l'époque dont nous parlons.

On voit aussi que les armes paternelles disparaissent devant celles de la mère si l'héritage de celle-ci est important. Ce cas est très fréquent et nous en verrons d'autres exemples plus bas. Ce n'est que plus tard, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, devant l'importance prise peu à peu par les armoiries familiales que l'on est arrivé à les combiner, généralement en les écartelant, avec celles de ses nouvelles possessions, au lieu de les abandonner au profit de ces dernières.

Toutes les brisures que nous avons vues, sauf celle des Montfaucon, se sont faites par changement des émaux ou du champ (semis). Ce mode de brisure persistera encore tout en se raréfiant de plus en plus et sera remplacé dans les siècles suivants, par les additions des pièces. Ce type de brisure, beaucoup moins visible et qui ne modifie pas profondément l'allure des armoiries, confirme ce que nous disons ci-dessus de l'importance prise, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, par l'écu familial.

## LES ARMES DES COMTES DE MONTBÉLIARD

Richard III de Montbéliard, petit-fils de Richard II et de Sophie de Montbéliard<sup>1</sup> eut trois fils : l'aîné, Thierry III, fut comte de Montbéliard ; le second, Amédée III, seigneur de Montfaucon ; et le troisième, Richard IV, seigneur de Courchaton. Ces deux derniers furent la source de branches éteintes, l'une au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'autre au début du XIV<sup>e</sup>.

Thierry III eut un fils qui mourut, sans descendance, avant lui. Il légua donc son comté à son arrière petite-fille Guillemette de Neuchâtel-sur-le-Lac qui venait d'épouser Renaud de Bourgogne, frère cadet du comte palatin Othon IV. Ils eurent deux filles : l'aînée ramena le comté de Montbéliard dans la maison de Montfaucon par son mariage avec Henri I, seigneur de Montfaucon, petit-neveu de Thierry III. Par la suite ce comté passa dans la maison de Wurtemberg.

1. Voir le tableau II établi d'après : F. de Gingins, *Recherches historiques sur les sires de Montfaucon*.

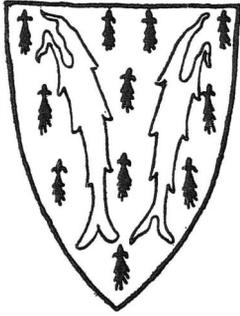


Fig. 8



Fig. 10



Fig. 9



Fig. 11



Fig. 12



Fig. 15

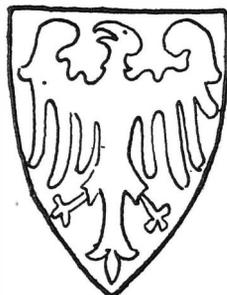


Fig. 13

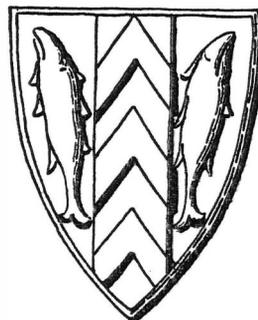


Fig. 14



Fig. 17

Les sceaux de Thierry III nous montrent tous les deux bars adossés <sup>1</sup>, qui furent d'ailleurs repris par Guillemette de Neuchâtel lorsqu'elle hérita de Montbéliard <sup>2</sup>. Elle abandonnait ainsi les armes paternelles <sup>3</sup> pour celles de son nouveau comté. Les bars de celui-ci avaient été d'ailleurs déjà employés par son père Amédée comme nous le voyons sur le cimier, que je crois pouvoir lui attribuer, et qui surmonte le très beau cénotaphe des comtes de Neuchâtel dans la collégiale de cette ville : le haut bonnet d'or, à trois pals chevronnés d'argent et de gueules habituellement porté par les Neuchâtel à cette époque, est accosté de deux bars d'or <sup>4</sup>. Faut-il y voir une prétention sur le comté de Montbéliard ?

Le mari de Guillemette, quoique portant le titre de comte de Montbéliard avait conservé l'aigle de Bourgogne, d'argent, armée et becquée d'azur, en champ de gueules (fig. 13) <sup>5</sup>. De ces deux filles, l'aînée qui hérita de Montbéliard portait les deux bars <sup>6</sup>. La cadette par contre se servit de l'aigle paternelle <sup>7</sup>.

Voici donc un nouvel exemple montrant clairement qu'à cette époque l'armoirie était attachée au fief et qu'elle pouvait ainsi se transmettre par les femmes.

La fille aînée de Thierry III avait épousé Rodolphe III de Neuchâtel et sa cadette fut mariée à un cousin de celui-ci, le seigneur d'Arberg qui portait de gueules au pal chevronné d'or et de sable <sup>8</sup>. Leur fils cadet, Ulrich, prévôt de Moutiers-Grandval, puis de Bâle, brisait ses armes en accostant le

1. J. Gauthier, *op. cit.* n° 3 et 4. Les émaux sont donnés par le *Clipearius teutonicorum : Montis pilgardi comes ex auro prohibetur*

*Ferre duos pisces clipeo qui rufus habetur,*

plus tard, par l'armorial du héraut Berry (vers 1450) et par de nombreux autres documents.

2. J. Gauthier, *op. cit.* n° 9.

3. Au sujet des armes des comtes de Neuchâtel, voir : L. Jéquier, *Sigillographie neuchâteloise*, AHS 1934, sqq.

4. AHS 1936, p. 17.

5. Armorial français, vers 1300, appartenant à M. le comte Chaudon de Briailles. Cet écu se trouve également dans la partie datant du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, du même armorial. — Les émaux des serres et du bec d'après le livre des fiefs de l'évêché de Bâle (1441). Voir également les nombreux sceaux des Renaud de Bourgogne ; J. Gauthier, *op. cit.*, n° 6, 7 et 8 ; Douët d'Arcq, *op. cit.*, 335 et 335 bis ; Coulon, *Inventaire des sceaux de Bourgogne*, n° 84 et 107 ; Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 63. — Le sceau Bourgogne n° 84, utilisé avant qu'Othon, comte palatin de Bourgogne ait abandonné l'aigle pour le lion (1279), porte un lambel comme brisure.

6. Voir son sceau, Gauthier, *op. cit.*, n° 22.

7. Voir son sceau, *ibid.* n° 23.

8. AHS 1938, p. 81.

pal chevronné des deux bars de l'écu maternel (fig. 14)<sup>1</sup>. Quelques années plus tard on trouve encore deux poissons, à côté de l'écu de Gerard d'Arberg<sup>2</sup>, seigneur de Valangin et neveu d'Ulrich. Ce rappel d'une ascendance illustre est assez fréquent dans la décoration des sceaux.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la maison de Montfaucon-Montbéliard s'éteignit dans les mâles, et son héritage, qui donna lieu à de longs procès, fut partagé entre les trois sœurs survivantes, Henriette, Jeanne et Agnès. L'aînée avait épousé Eberhard, comte de Wurtemberg auquel elle apporta Montbéliard. Sur son sceau elle porte un écu parti Wurtemberg (d'or à trois ramures de cerf de sable) et Montbéliard<sup>3</sup>. Conformément aux règles qui se sont établies vers cette époque, ses descendants ont porté ces armes écartelées et dès le XVI<sup>e</sup> siècle les ont combinées avec celles du duché de Teck (losangé d'or et de sable) et celles de leurs fonctions de porte-étendard de l'Empire (de gueules à l'étendard d'Empire posé en bande)<sup>4</sup>.

Les descendants de Jeanne et d'Agnès n'ont jamais porté les armes des Montbéliard dans les leurs<sup>5</sup>.

\*  
\*\*

A côté de ces exemples très caractéristiques de transmissions d'armoiries par héritage, la maison de Montfaucon nous offre encore de nombreux types de brisures. La plus ancienne, celle adoptée par Richard IV, seigneur de Courchaton, frère cadet de Thierry II, est une modification du champ par

1. Sceau d'Ulrich d'Arberg, prévôt de Moutiers, (juillet 1303) (Archives de la maison d'Arberg, chez M. le baron de Grandmaison, à Paris). — Voir un autre sceau du même AHS 1935, pl. IV. — D'après L. Bouly de Lesdain, *Les brisures au moyen âge d'après les sceaux*, les ecclésiastiques n'auraient jamais brisé leurs armes. D'autres cas encore contredisent cette affirmation. — Celui d'Ulrich d'Arberg est d'autant plus remarquable qu'aucun de ses autres frères laïcs n'a utilisé de brisure. Les brisures sont d'ailleurs presque inexistantes dans les diverses branches de la maison de Neuchâtel. Il faut probablement voir là une influence des modes d'Allemagne où les brisures sont peu répandues, cette maison étant à la limite linguistique entre l'Allemagne et la France.

2. AHS 1934, pl. XI.

3. Gauthier, *op. cit.*, n° 32.

4. Pour les sceaux, voir Gauthier, *op. cit.*, n°s 37 à 82. — Les armes écartelées Wurtemberg-Montbéliard se trouvent sur un orfroi au Musée des tissus de Lyon (début XV<sup>e</sup> siècle). (Cf. J. Tricou et D.-L. Galbreath, AHS 1930, p. 64). — Trois très beaux vitraux aux armes d'Ulrich de Wurtemberg, écartelées Wurtemberg, Teck, Porte-étendard et Montbéliard, datant du début du XV<sup>e</sup> siècle ont été décrits par W. R. Stæhelin (AHS 1929, p. 187).

5. Le sceau de Jeanne porte parti au un, coupé de Châlon et d'Orange, au deux de Montbéliard (1413) (Gauthier, *op. cit.* n° 29). Son sceau pour la châtellenie d'Echallens porte mi-parti, accolés par moitié, Châlon-Orange avec Genève sur le tout, et Montbéliard (1437). (D.-L. Galbreath, *Inventaire*, n° 137/5).

semis de fleur de lis <sup>1</sup>. Son fils aîné et son petit-fils Richard continuèrent à porter ces armes <sup>2</sup>. Son fils cadet, Simon, seigneur de Montrond les surprise d'un lambel parfois placé en chef <sup>3</sup>, parfois brochant sur les bars <sup>4</sup>.

En 1328, Gérard, seigneur d'Orbe et de Vuillafans abandonna, comme nous l'avons vu plus haut, l'écu à la bande et au lambel pour adopter les deux bars, mais entourés d'un double trescheur, fleuroné et contre-fleuronné d'argent (fig. 15) <sup>5</sup>.

Ces brisures paraissent avoir été choisies avec la plus grande fantaisie. Par contre l'aiglette qui se trouve en chef de l'écu du sceau utilisé par Etienne de Montbéliard (fig. 16) <sup>6</sup> avant la mort de son père (1367) est certainement un rappel de l'aigle de son aïeul Renaud de Bourgogne. Nous pouvons donc admettre qu'elle était d'argent. De même l'étoile qui brise en chef l'écu de son fils Henri <sup>7</sup>, doit avoir été d'azur car elle provient de l'écu des Châlon-Arlay, famille de sa mère. Il y a là deux cas à rapprocher de celui d'Ulrich d'Arberg cité plus haut où les pièces employées comme brisure proviennent des armes maternelles. Ceci ne doit pas nous étonner. Si en effet nous feuilletons l'armorial du héraut Navarre qui date d'environ 1370 <sup>8</sup> nous trouvons un très grand nombre de brisures par addition d'un franc-quartier ou d'un écusson en abîme, aux armes maternelles ou de familles alliées.

C'est probablement à Jean Philippe, seigneur d'Orbe, second fils

1. Gauthier, *op. cit.*, n° 5 (sceau et contre-sceau) (1273).

2. *Ibid.* n° 14 (1303) et 15 (1307). Le sceau décrit par Coulon, *Inventaire des sceaux de Bourgogne*, n° 380 est le même que le 14 de Gauthier.

3. Gauthier, *op. cit.*, n° 12 (1292). Ce sceau se trouve dès 1280 (Archives nationales, Supplément n° 489) et encore en 1295 (Archives départementales du Doubs, acte B. 39).

4. Gauthier, *op. cit.*, n° 13 (1301). — Douët D'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 2878 (1301).

5. Sceau de Girard (1357), (Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 6320). — Sceaux du même : *Ibidem*, n° 6318 (1345) et 6319 (1347). — Voir aussi ci-dessus p. 2, notes 11 et 12. Le sceau de sa femme, Jacque de Grandson porte ce même écu entouré de quatre petits écus aux armes de Grandson (Galbreath, *Inventaire*, n° 90/5). Le métal du trescheur est connu par les armoiries qui se trouvent dans les *Miscellanea Luciscellensia* du P. Bernardin Walch (ms en 2 vol. à la bibliothèque de l'Université de Bâle, 1749 et 1753) qui attribue par erreur cet écu aux fondateurs de l'abbaye de Lucelle (1123), les trois frères Hugues, Amédée et Richard, fils d'Amédée de Montfaucon (P. Plazidius Hartmann, AHS 1937, p. 9).

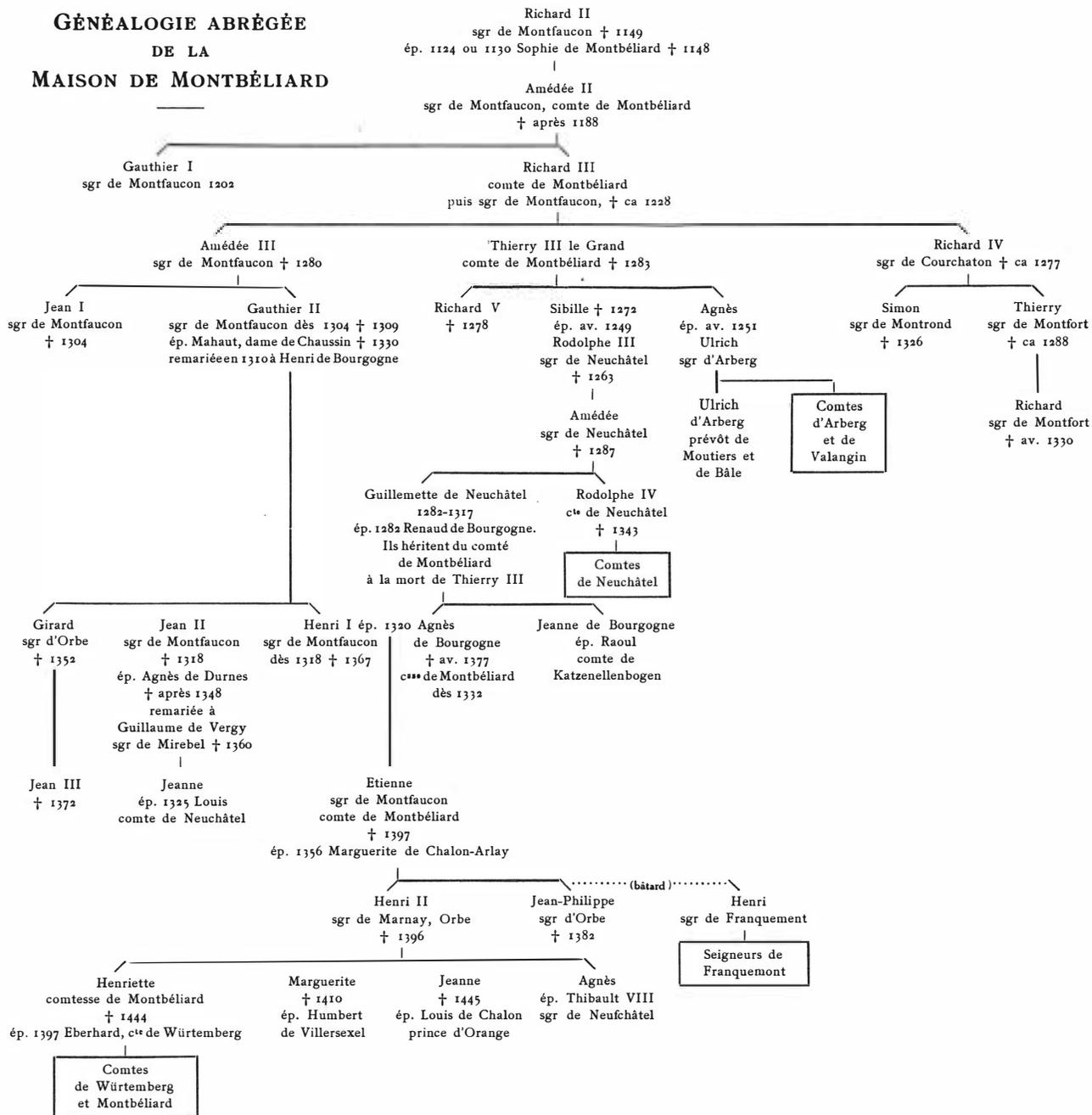
6. Archives de l'Etat de Neuchâtel, acte L. 3. 10 (1338).

7. Gauthier, *op. cit.*, n° 27 (1390) et Demay, *Inventaire de la collection Clairambault*, n° 6255 (1383).

8. L'armorial Navarre a été publié par Douët D'Arcq en 1859, voir aussi : Prinet, *Recherches sur la date du plus ancien armorial français*, qui le date de 1368 à 1375.

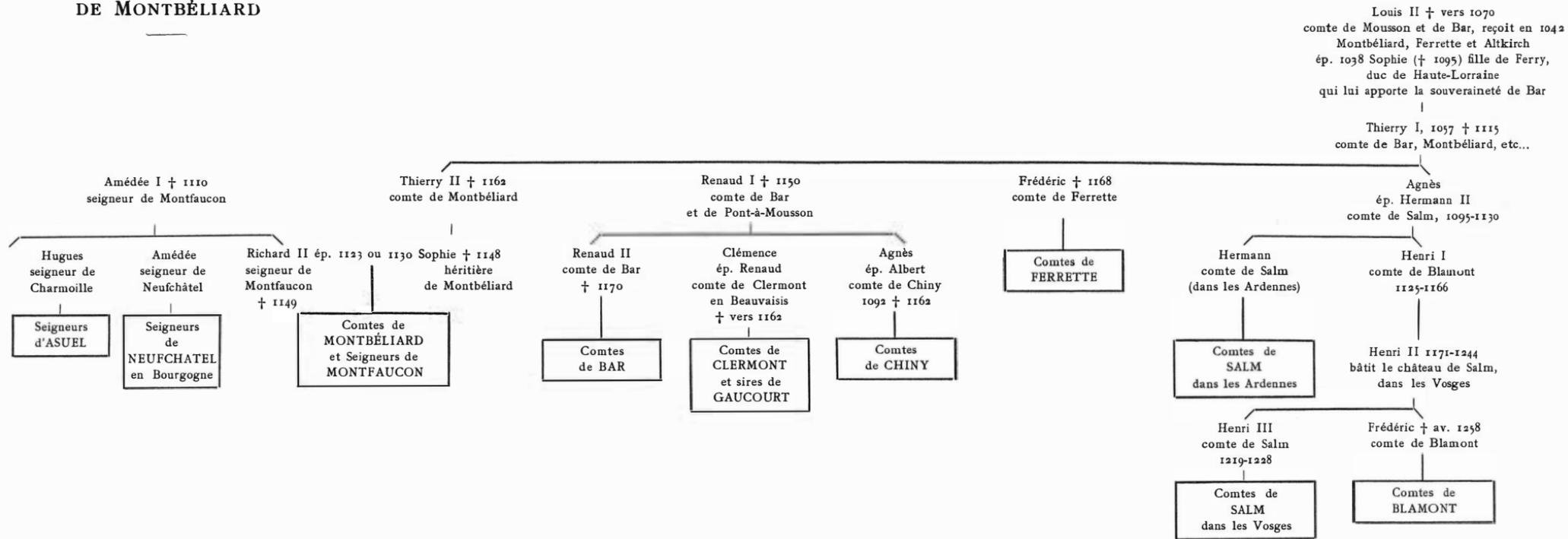
# TABLEAU II

## GÉNÉALOGIE ABRÉGÉE DE LA MAISON DE MONTBÉLIARD



# TABLEAU I

## ORIGINE DES COMTES DE MONTBÉLIARD



d'Etienne qu'il faut attribuer l'écu donné par Gelre au comte de Montbéliard, écu brisé d'un lambel d'azur <sup>1</sup>. Enfin, les seigneurs de Franquemont, issus d'un bâtard d'Etienne brisaient d'un filet en bande (fig. 17) <sup>2</sup>.

Quand on parle de brisures, il ne faut pas oublier que tous les puînés et cadets ne se sont pas cru obligés de briser leurs armes. Ils devaient le faire en principe et dans la maison de Montbéliard autant que nous puissions en juger par les sceaux que nous possédons, il n'y a aucune exception à cette règle. Gauthier II de Montfaucon se servit des armes plaines (fig. 18) <sup>3</sup> mais après l'extinction de la branche aînée. De son fils Henri nous ne connaissons également que des sceaux postérieurs à la mort de son frère aîné Jean II. Il est donc naturel qu'ils portent l'écu plain <sup>4</sup>.

Même les fils aînés devaient briser du vivant de leur père. Nous avons vu le cas ci-dessus avec Etienne et Henri II, au XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble que cette règle n'ait pas été absolue auparavant puisque Richard V († 1278) mort avant son père, employait un sceau sans brisure <sup>5</sup>.

\*  
\* \*

Le cimier correspondant à l'écu aux poissons est une tête de femme couronnée entre deux poissons versés (fig. 19) <sup>6</sup>. Cette tête paraît avoir été primitivement une sorte de chapeau terminé par une boule (fig. 1) <sup>7</sup> et s'est transformé par la suite en un buste de femme au naturel, vêtu de gueules et couronné d'or, les bras remplacés par deux poissons versés aussi d'or <sup>8</sup>. L'armorial du héraut Gelre a transformé ce buste en une femme entière <sup>9</sup>.

1. D.-L. Galbreath, AHS 1932, p. 150.

2. Sceau d'Henri de Franquemont (1452), (Douët D'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 2877). — Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, nous ne savons exactement d'après quelle source donne à cette branche un écu de gueules à deux bars adossés d'or brochant sur deux cotices de sable passées en sautoir et accompagnés en chef d'une étoile d'or à six rais.

3. Archives de l'Etat de Neuchâtel, acte T. 7, 14 (1304).

4. Gauthier, *op. cit.*, n° 19, 20 et 21 (1327-1364) et Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois* n° 65 (1340).

5. Gauthier, *op. cit.* n° 4 quater (1277).

6. Sceau d'Henri I (1340) (Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois* n° 65). — Voir aussi la fig. 15 et Gauthier, *op. cit.*, n° 21, 24 et 27.

7. Tour d'Erstfelden, début XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'il en est encore de même sur le sceau équestre d'Henri I (1336) (Gauthier, *op. cit.*, n° 20) malheureusement en mauvais état à l'endroit du cimier.

8. Voir les armes des comtes de Würtemberg-Montbéliard qui ont en général porté le cimier de Montbéliard à côté de celui de Würtemberg (voir les références p. 6, note 8).

9. Cf. D.-L. Galbreath, AHS 1932, p. 150.

Signalons en passant que sur les sceaux d'Etienne avant la mort de son père (fig. 16) et sur celui de son fils Henri II, mort avant lui, la tête n'est pas couronnée.

Sur le sceau de Girard (fig. 15) le casque est sommé d'un haut bonnet semé de billettes et garni de trois touffes de plumes. Est-il dérivé du très petit bouquet de plumes qui garnit déjà le casque de Jean I sur son grand sceau équestre<sup>1</sup> ? Par contre l'écu des fondateurs de l'abbaye de Lucelle dont nous avons parlé ci-dessus a comme cimier un proboscide de sable tout à fait fantaisiste.

Aucun des sceaux de Renaud de Bourgogne ne porte de cimier. Le livre des fiefs de l'évêché de Bâle (1441) lui attribue une aigle essorante d'argent, becquée d'azur<sup>2</sup>.



Fig. 16



Fig. 18



Fig. 19

Comme supports les Montfaucon-Montbéliard ont utilisé tout d'abord des lions<sup>3</sup> qu'Etienne a remplacé sur deux de ses sceaux par des griffons<sup>4</sup> dans lesquels on peut voir peut-être une combinaison des lions plus anciens et de l'aigle de Bourgogne qu'il avait adoptée comme brisure du vivant de son père.

\*  
\*\*

Les plus anciens sceaux féminins ne portent naturellement pas d'armoiries<sup>5</sup>. Celles-ci apparaissent un peu plus tard sur le sceau de Guillemette de Neuchâtel : l'écu de son mari et le sien entourent la dame debout<sup>6</sup>. Cette

1. Gauthier, *op. cit.*, n° 10 (1293).

2. Sur le sceau de son neveu Henri de Bourgogne, l'aigle est issante ce qui paraît plus conforme au style héraldique de l'époque. (Gauthier, *Choix de documents inédits concernant l'histoire de Franche-Comté extraits des archives cantonales de Neuchâtel*, pl. VII).

3. Gauthier, *Etude sur les sceaux*, nos 21 (Henri I, 1354-1364) et 25 (Etienne, 1395) (dans ce sceau l'écu est tenu par deux lions et un sauvage) ; Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 6318, (Girard, 1347).

4. Gauthier, *op. cit.*, n° 24 (1369) et Galbreath, *Inventaire*, n° 17/2 (1397).

5. Gauthier, *op. cit.*, nos 2 et 4 ter (1170 et 1266).

6. Gauthier, *op. cit.*, n° 9 (1284 à 1304).

même disposition se retrouve sur les sceaux de sa fille Marie<sup>1</sup> et sur ceux de Mahaut de Chaussins, femme de Gauthier II et d'Agnès de Durnes sa belle-fille<sup>2</sup>. Sur ces deux derniers l'écu du mari est à senestre au lieu d'être à dextre comme sur celui de Guillemette.

Agnès de Durnes a encore employé deux autres sceaux l'un avec l'écu au lion des Durnes, l'autre avec les écus de Montbéliard et de Durnes à dextre et à senestre d'une tête de femme, dans un encadrement gothique<sup>3</sup>. Ce sceau de type fantaisiste est à rapprocher de celui de Jacque de Grandson dont nous avons parlé ci-dessus.

Jeanne de Bourgogne est représentée sur son sceau à cheval, couronnée, un faucon au poing et un chien courant sous le cheval. Son écu est au-dessus de la tête du cheval, tourné à dextre. Celui de son mari, dans le champ, à senestre<sup>4</sup>.

Comme nous l'avons vu plus haut Henriette et Jeanne, dernières de leur race, ont employé, au début du xv<sup>e</sup> siècle, des sceaux dont l'écu est parti ou mi-parti.

LÉON JÉQUIER.

---

1. Gauthier, *op. cit.*, n° 22 (1336).

2. Gauthier, *Choix de documents inédits*, pl. VII (1314) et Gauthier, *Etude sur les sceaux*, n° 18 (1320 à 1339). Il est curieux de noter que ces deux sceaux ont été employés alors que ces deux veuves étaient remariées.

3. Gauthier, *op. cit.*, nos 16 (1312) et 17 (1316).

4. Gauthier, *op. cit.*, n° 23 (1349).

## EN BELGIQUE

### I. — LE PREMIER CONGRÈS D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES ET HÉRALDIQUES

(Bruxelles, 7 mai 1938)

Au début de sa troisième année d'existence, *Le Parchemin*, suivant en cela le vœu de nombre de ses lecteurs, prit l'initiative de réunir en un groupement privé quelques généalogistes actifs.

C'est ainsi que naquit le Comité d'Études Généalogiques et Héraldiques, qui, dès sa première réunion, adopta le principe d'un congrès annuel, et choisit parmi ses membres une commission exécutive chargée principalement de l'élaboration de ses statuts et de la mise sur pied du premier congrès.

Cette commission est composée de MM. Georges Dansaert, président, Maxime Tercelin, secrétaire, Tony Cardon de Lichtbuer, fondateur, le vicomte Fernand de Jonghe d'Ardoye, le comte Thierry de Limburg Stirum, Roger Moretus Plantin de Bouchout, le baron Georges de Roest d'Alkemade, le lieutenant-général baron Wahis.

Le congrès réunit, le 7 mai, au Bon Marché à Bruxelles, cent vingt participants venus de tous les points de la Belgique. Il fut honoré du haut patronage de S. A. S. la duchesse de Croy, de la princesse Jean de Mérode, de S. A. le prince Albert de Ligne, qui assista aux séances, et de S. A. S. le prince Charles de Croy.

Cent cinquante personnes environ participaient à ce congrès. Son président, M. Georges Dansaert, heureux d'une telle affluence, salua d'abord les personnalités présentes, notamment S. A. S. le prince Antoine de Croy, S. A. S. le prince de Croy Solre, le prince Albert de Ligne, MM. Jacques Meurgey et Louis Jacob (France), le Jonckheer Beelaerts van Blokland et le lieutenant-colonel Storm de Grave (Hollande), M. J.-G. van Steyst, de Nimègue, etc., etc...

M. T. Cardon de Lichtbuer exposa ensuite le but de la Société et du Congrès qui est de propager les études généalogiques et héraldiques.

Plusieurs causeries intéressantes furent ensuite prononcées par le comte T. de Limburg Stirum, sur "l'Iconographie de la Maison de Croy"; M. Albert

Visart de Bocarmé, sur " Les Marques de bâtardise en blason "; M. R. Moretus Plantin de Bouchout, sur le " Journal d'un voyage dans les principales Cours d'Europe, fait en 1752 par MM. de Pret et Gillès "; M. M. Tercelin, sur " l'Hérédité biologique "; le vicomte F. de Jonghe d'Ardoye, sur " les Tournois au moyen âge "; M. L. Fourez, sur " une Question de droit Héraldique "; M. L. Robyns de Schneidauer, sur " les Wignacourt, comtes de Lannoy ".

Les participants se réunirent ensuite en un banquet où une atmosphère très cordiale et joyeuse fut créée par les toasts de MM. G. Dansaert, J. Meur-gey et Storm de Grave.

A l'issue du banquet, les congressistes se rendirent à N.-D. des Victoires, au Sablon, où M. Octave Le Maire leur donna de très intéressantes explications sur les monuments, pierres tombales et vitraux qui ornent l'église. Puis ils se dirigèrent vers l'hôtel du comte Henri de Bergeyck qui montra ses précieuses porcelaines de Chine armoriées, qui firent l'admiration des connaisseurs.

Les communications faites au Congrès seront réunies en un numéro spécial hors série du *Parchemin* dont le prix sera annoncé ultérieurement. On peut souscrire chez le secrétaire du Congrès — M. Maxime Tercelin, 32, rue Vautier à Bruxelles — qui serait heureux de recevoir toutes critiques et suggestions propres à renforcer les liens entre généalogistes, et relatives au Congrès de l'an prochain.

A cette occasion rappelons que MM. les Membres de notre Société qui désireraient s'abonner au *Parchemin*, bénéficieront d'une réduction qui leur a été accordée par l'administration de cette Revue, et qui en ramène le prix à 70 fr. pour l'édition de luxe, et 50 fr. pour l'édition ordinaire.

Nous sommes heureux de remercier le Comité du *Parchemin* de cette marque de sympathie envers notre Société.

Edouard SECRETAN.

## II. — LA JOURNÉE D'ÉTUDES HÉRALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES DE TOURNAY

(17 décembre 1938)

Cette seconde manifestation de l'activité du comité permanent d'études héraldiques et généalogiques de Bruxelles s'est déroulée dans le beau décor de l'hôtel de ville de Tournay. L'éclairage délicat d'un pâle soleil d'hiver mettait en valeur cet ancien logis abbatial et ses vastes dépendances de

style classique dont l'ordonnance évoque celle des palais élevés à la même époque, à Paris et à Strasbourg par les fastueux prélats de la maison de Rohan <sup>1</sup>.

Un escalier monumental, décoré de tapisseries et de tableaux, aboutit directement au salon du Roi, orné de stucs et des portraits des souverains. Cent cinquante congressistes, environ, tenaient à l'aise dans cette salle, aux deux cheminées monumentales, et dont les hautes fenêtres laissent entrevoir les cinq flèches altières de la cathédrale. Cette première session dans une ville de province avait un caractère officiel, et le bourgmestre eut à cœur d'ouvrir lui-même la séance, dont S. A. S. le prince Charles de Croy avait accepté la présidence d'honneur. S. A. le prince Albert de Ligne, ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges, bailli grand croix de l'ordre souverain et militaire de Malte était également présent.

Quatre rapports et une conférence figuraient à l'ordre du jour. Leur prochaine publication dans la revue le *Parchemin* me permettra de n'en donner ici qu'une courte analyse <sup>2</sup>.

Le rapport de l'abbé Pasture, docteur en sciences morales et historiques, sur *Les caveaux et pierres tombales au point de vue juridique* amena le congrès à adopter un vœu tendant à l'inventaire et à la protection des monuments funéraires encore nombreux dans les églises belges, malgré les destructions dues aux guerres et parfois aussi à la regrettable méconnaissance par les conseils de fabrique de la valeur artistique et historique de ces pieux souvenirs <sup>3</sup>.

L'étude des *Tournois au moyen âge* permit au vicomte F. de Jonghe d'Ardoye maints rappels d'histoire locale.

Celle-ci a inspiré à M. Adolphe Hocquet, conservateur en chef des musées de Tournay, une intéressante leçon de choses. Faisant passer sous nos yeux

1. L'hôtel de ville actuel de Tournay, rebâti au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'abbé Delzenne, d'après les plans de Laurent de Wez, est l'ancien palais abbatial de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin. La décoration des salons du Roi et de la Reine est moderne : plan de B. Renard, 1830. Je dois ces renseignements à l'aimable obligeance de M. Lucien Fourez, avocat à Tournay, président du Congrès.

2. Le journal l'*Avenir du Tournaisis* dans ses numéros des 18, 19, 20, 26 et 27 décembre 1938<sup>e</sup> a donné un excellent compte rendu, accompagné du résumé de chacun des rapports et de la conférence de M. Jacques Meurgey. Son importance témoigne de l'intérêt porté à cette journée d'études par la population de Tournay et par son administration municipale. La lecture du quotidien tournaisien souligne bien ce fait qu'en Belgique l'art héraldique est encore mêlé intimement aux manifestations de la vie courante.

3. L'importante enquête de M. Octave Le Maire, docteur en droit, *La grande pitié de nos anciens monuments funéraires* est particulièrement instructive. Elle a paru dans la revue *Le Parchemin* (février à octobre 1938) et a fait l'objet d'un tiré à part, gr. in-8<sup>e</sup>, 54 p.

des reproductions, parfois même les matrices originales, des *Sceaux communaux de Tournay au moyen âge*, M. Hocquet a ainsi retracé de la façon la plus frappante l'histoire de l'influence française à Tournay pendant plus de trois siècles. Les premiers sceaux de la ville datent de son annexion au domaine de la couronne de France, en décembre 1187, par Philippe Auguste. Selon la nature des actes, la municipalité faisait usage soit d'un grand sceau, soit d'un sceau aux causes accompagné d'un contre-sceau. En 1367, à la suite d'une émeute, le roi de France Charles V remplaça le grand sceau par son sceau royal. En 1371, il rendit aux tournaisiens l'usage de leur sceau particulier. Un nouveau grand sceau fut gravé : sa matrice d'argent fort belle, œuvre probable de l'orfèvre Ghislain Carpentier, est conservée au musée archéologique. En même temps un nouveau sceau aux causes succéda à celui qui avait été gravé vers 1361 : un contre-sceau l'accompagna sur lequel une simple fleur de lys posée sur un champ semé de tours marque le déclin de l'influence royale. Un sceau dit du Bruille, attribué à tort au XII<sup>e</sup> siècle est imputable sans doute au fameux faussaire Jean de Launay exécuté à Tournay le 17 mai 1687.

Le baron Maurice Houtart, ministre d'État, ancien ministre des Finances, membre du Conseil héraldique et président de la Société d'histoire de Tournay, s'inspirant des idées et des méthodes du grand historien Pirenne, a donné, sur *Les Damoiseaux de Tournay* une remarquable monographie, digne de prendre place dans l'importante enquête en cours de publication dans les *Annales d'histoire économique et sociale*<sup>1</sup>. Les visées de la dynastie capétienne sur l'antique capitale des Francs, ont elles aussi, été un des facteurs de l'évolution de l'aristocratie bourgeoise qui, sous le nom de confrérie des damoiseaux s'est constituée à Tournay en 1280 à la suite d'un soulèvement populaire. Ce patriciat urbain, limité à soixante membres, distinct cependant de la noblesse, maintint pendant deux siècles et demi son hégémonie, en alliant à un sens aigu des libertés municipales un amour de la cité qui sut user de la protection des rois de France sans s'y asservir. Aussi, en 1423, le roi d'Angleterre lui substitua-t-il un corps communal plus démocratique, mais qui ne survécut pas à la réaction oligarchique de 1431.

1. Cf. notamment 8<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 30, mai 1936. *Enquêtes. — Les noblesses. — Reconnaissance générale du terrain*, par les directeurs (MM. Marcel Bloch et Lucien Febvre), p. 238-242, 11. *Projet d'une enquête sur la noblesse française*, par le comte de Neufbourg, p. 243-255, n<sup>o</sup> 40, juillet 1936. *Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche*, par M. Marc Bloch, p. 366 à 378. Ces articles constituent une précieuse mise au point de nos connaissances actuelles en la matière. Une enquête parallèle, en matière purement héraldique, serait particulièrement intéressante.



Fig. 1. — Grand scel



Fig. 2. — Grand scel  
xiii<sup>e</sup> siècle



Fig. 3.  
20 Juillet 1363. — 2<sup>e</sup> Scel aux causes

Issus pour un tiers <sup>1</sup>, à leur origine de la noblesse féodale, les damoiseaux ne tardèrent pas à s'y allier tout en s'annexant prudemment les valeurs nouvelles. Leurs tournois rivalisèrent de magnificence avec ceux des chevaliers. Leur faste s'affirmait dans la procession annuelle qui les groupait autour de la célèbre *torche*, un des joyaux du riche trésor de la cathédrale. Ce cierge d'argent est composé de cinq parties séparées par quatre cercles ouvragés et il se termine par une tour. Les trois parties inférieures sont coniques, les deux parties supérieures cylindriques. Toutes sont recouvertes de blasons : ainsi nous ont été conservées trente-huit armoiries bourgeoises des environs de l'an 1280, constituant environ le quart des armes actuellement connues pour le Tournaisis au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

La conférence de M. Jacques Meurgey, sur *l'Héraldique et la Sigillographie des villes de France*, a permis d'utiles rapprochements avec le rapport de M. Hocquet. C'est au XII<sup>e</sup> siècle, en 1194, sept ans après la date relevée pour Tournay, que le sceau de Rouen inaugure la série des villes actuellement françaises. Comme à Tournay, l'on retrouve les trois catégories de sceaux : sceau au contrat, correspondant au grand sceau ; sceau aux causes, et contre-sceau plus réduit.

Les armoiries urbaines, nées de l'usage de ces divers sceaux, peuvent se répartir en huit types : hagiographique, architectural, politique (dont font partie les armes de concession), géographique, historique, féodal ou armorial, commercial, parlant. Le choix du blason se lie étroitement à l'histoire de la ville : les armes urbaines sont ainsi un des plus précieux éléments du patrimoine d'honneur municipal. Celui-ci ne cesse pas de s'enrichir. Aux sept cents villes, environ, sur cinq mille, qui, ont obtenu, comme Tournay, de faire figurer sur leur blason les fleurs de lys de l'ancienne monarchie, s'ajoutent aujourd'hui les quarante-deux villes décorées de la Légion d'honneur : quarante-trois si nous comptons l'héroïque cité de Liège, seule ville étrangère à laquelle cette glorieuse marque ait été concédée.

1. Mes travaux en cours sur la noblesse du Briançonnais m'ont donné pour Briançon aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, le même pourcentage de familles bourgeoises de souche incontestablement noble et féodale. En étudiant le livre de Guilhiermoz sur les origines de la noblesse, j'ai noté que les régions qui, comme les Flandres ont compté une noblesse féodale nombreuse (le Briançonnais est dans ce cas) ont eu aussi, quand les circonstances économiques s'y sont prêtées, une floraison bourgeoise importante. Le statut de fait des descendants non adoués de chevaliers, à l'époque à laquelle l'adoubement était encore nécessaire pour conserver la noblesse, a dû faciliter cette éclosion de la classe nouvelle. Il serait intéressant de multiplier les vérifications de cet ordre, qui ne me paraissent pas encore avoir été méthodiquement tentées.

2. Lucien Fourez : *L'héraldique à Tournay au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *La noblesse belge. Annuaire de 1934*, partie 1, p. 25 à 49, 3 pl. hors texte.



TORCHE DES DAMOISEAUX DE TORNAL.

Immédiatement après la causerie, très applaudie, de M. Meurgey, les congressistes, introduits dans le magnifique salon de la Reine, ont été reçus par l'administration communale.

L'allocution de M. Ansou, bourgmestre, fut un nouveau témoignage de l'intelligent appui des autorités officielles de Belgique aux études héraldiques et généalogiques, et aussi de leur affection pour la France.

Notre Revue, qui a trouvé en Belgique des concours précieux, ne l'oubliera pas.

L'enseignement qui se dégage de cette réunion, c'est que l'héraldique prendra, dans toute l'acception du terme, figure de science auxiliaire de l'histoire<sup>1</sup>, quand plusieurs contacts auront permis aux efforts dispersés de se coordonner ainsi que le souhaitait au début de cette journée le président du groupement qui en avait pris l'initiative, M. G. Dansaert.

Si nous avons retrouvé, non sans émotion, en Tournais, les lys de France, nous savons aussi que l'aigle du Saint-Empire, les léopards d'Angleterre, le glorieux palé catalan, pour ne parler que des emblèmes les plus notoires, brillent sur maints écussons de provinces, de villes ou de familles de notre pays. La science s'accommode mal des divisions politiques : celle du blason moins que toute autre, elle qui se lie étroitement au passé de la noblesse, classe sociale antérieure aux nationalités telles que nous les concevons aujourd'hui.

Baron Lucien BOREL DU BEZ.

1. Dans un article déjà cité, cf. note 4, sur le passé de la noblesse française (*Annales d'histoire économique et sociale*, 8<sup>e</sup> année, 1936, p. 373), M. Marc Bloch, professeur à l'Université de Paris (faculté des lettres), parlant des services que les études d'héraldiques pourraient rendre à l'histoire, ajoute : « Il est à l'heure actuelle impossible au profane de tirer parti des travaux des spécialistes, à la fois très dispersés et souvent, autant que je puis en juger, fâcheusement dépourvus d'esprit véritablement historique. » Les cours professés à l'École des chartes et à celle des hautes études par le regretté Max Prinnet avaient précisément pour but de combler cette lacune. Ils viennent d'être rétablis dans la première de ces deux écoles. Leur rétablissement dans la seconde, et l'admission d'un large public, seraient particulièrement souhaitables.

En Belgique, l'héraldique, depuis longtemps déjà, fait l'objet d'un enseignement officiel : à l'Université de Louvain, ce cours est professé par le chanoine P. Lefebvre, conservateur aux archives générales du Royaume, à Bruxelles. *La Revue d'histoire ecclésiastique* de l'Université de Louvain, dont la valeur scientifique est mondialement appréciée, a, dans sa bibliographie, une rubrique consacrée à l'héraldique, science auxiliaire de l'histoire. L'Institut Saint-Luc, de Bruxelles, a un cours d'héraldique depuis 1900, environ. En 1932, M. de Saeghe professait un cours analogue à l'Université de Gand (renseignements obligeamment communiqués par M. Lucien Fourez).

# UNE VISITE HÉRALDIQUE A SAINT-JEAN DE LYON EN 1642

(SUITE)

Ce fait, nous nous sommes transportés au devant de la chapelle Saint-Raphael au dessus <sup>1</sup> de la porte de laquelle sont les armes du sieur de Fougères doyen de lad. esglise <sup>2</sup> sur l'escusson desquelles il n'y a point de couronne.

Ce fait nous nous serions transporté au milieu de la grande nef de lad. esglise où nous aurions veu du costé gauche aux deux premières grandes



Fig. 14. — ARMES DE CLAUDE DE TALARU-CHALMAZEL.  
Musée de Lyon.

vitres à la première desquelles est l'image de Saint-Pierre et à l'autre d'un crucifix au plus bas desquelles vitres <sup>3</sup> sont le griffon d'or en champ de gueulle <sup>4</sup> et le lyon d'argent aussy en champ de gueulle couronné, chacun séparément en un escusson sans que les escussons soient couronnés.

Ce fait, nous nous sommes transportés au hault de lad. nef proche de la porte du cœur du costé de main droicte où nous aurions veu la tombe de feu Mess<sup>re</sup> Claude de Talaru sieur de Charmazel sur laquelle sont escripts

1. De la porte manque dans A.

2. Claude de Fougères, chanoine 1449-1506, doyen 1485-1502, fondateur de la chapelle Saint-Raphaël. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 134 ; A. Sachet, *Pardon*, I, p. 390. « Ses armes toutes simples hors d'œuvre sur l'arc de la chapelle, à la clef de voûte et peintes à la vitre » Quincannon, p. 24, 74. *Méreaux et Jetons*, p. 72.

3. B : desquelles deux vitres.

4. B ajoute : couronné, ce qui semble étrange pour le griffon.

ces mots *Memoriæ æternæ reverendi domini domini Claudi de Talaru de Charmazel Canonici Comitibus qui*, etc et à la fin *die decimaquinta februarii 1611 anno ætatis 74* <sup>1</sup> au bas de l'inscription de laquelle tombe sont les armes dud. Charmasel <sup>2</sup> l'escusson desquelles n'est couronné.

Ce fait, nous nous estant transporté en la chapelle appelée De Gast qui est à main gauche en entrant en lad. esglise aux vitres de laquelle sont les armes dud. sieur De Gast doyen de lad. esglise qui sont soubteneues par un griffon d'or et un lyon d'argent couronné sans que l'escusson soit couronné <sup>3</sup>.

Et à l'instant, nous estant transporté en la chapelle appelée Saint-Michel, nous aurions veu en trois endroits des armes d'argent à un giron de sable chargées d'un croissant de gueules qu'on dict estre des sieurs de Grollée et Maugiron <sup>4</sup> dont les escussons ne sont point couronnés.

Et depuis nous estant transportés en la chapelle dicte de l'Anonciade nous aurions veu les armes des sieurs Semur Laubespain <sup>5</sup> et Chauffailles Damanzé <sup>6</sup> qui ont esté chanoines en lad. esglise les escussons desquelles armes ne sont point couronnés.

Ce fait, nous serions descendus dans l'esglise Saint-Etienne joignant

1. Quincarnon, p. 87, a rapporté l'inscription complète. Il lit *Chalmazel* qui est la forme régulière. Claude de Talaru-Chalmazel, chanoine 1548, doyen de 1580 à 1611. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 169. Il portait écartelé Marcilly et Lavieu et sur le tout Talaru. J. Beyssac, p. 316. Une pierre sculptée conservée au musée de Lyon, et que Morel de Voleine, dans ses notes manuscrites au musée de Gadagne, dit provenir d'une cour rue des Farges, près de Saint-Irénée, montre ainsi ses armoiries (fig. 14).

2. B porte ici : *sans*.

3. Claude Gaste, doyen de 1465 à 1485. Il est autorisé à construire sa chapelle en 1477. J. Beyssac, p. 133. Ses armes se voyaient aussi à la voûte. Quincarnon, p. 33, 73. Steyert, *Hist. de Lyon*, III, 6. A. Sachet, *Pardon*, I, 422-423. *Méreaux et Jetons*, p. 78.

4. Ce sont les armes des Grolée, et non celles similaires des Maugiron. La chapelle avait été élevée en 1448 par Jean de Grolée, chanoine et custode 1418-1459. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 125. A. Sachet, *Pardon*, I, p. 386-387, et *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1922, p. 41-50. Quincarnon, p. 68, donne exactement la même description héraldique. Le *gironné d'argent* au lieu *d'or*, et le croissant sont des brisures. De Rivoire, *Armorial du Dauphiné*, les attribue à la branche des Grolée-Mépieu, mais indique le croissant *d'or*. D.-L. Galbreath, *Inventaire des sceaux vaudois*, 1937, p. 280, a publié un sceau du même personnage comme prévôt de Montjoux 1443. Ses armes y sont aussi brisées du croissant.

5. La chapelle avait été fondée en 1496, par Pierre de Semur, chanoine 1479-1499. Un beau retable de pierre y montre encore les armes des Semur-Laubépin *d'argent à trois bandes de gueules* timbrées d'un casque de profil couronné ayant pour cimier une sorte de vase fleuri ou bien une touffe de plumes entourée d'un large ruban. On les voit aussi parties du Verney à cause de sa mère, et d'Amanzé. Quincarnon, p. 31. Bégule et Guigue, p. 21, 89. Bégule, *La cathédrale de Lyon*, p. 54, 86. J. Beyssac, p. 144. A. Sachet, *Pardon*, I, 390-391.

6. Amanzé-Chauffailles, alliance de Semur.

celle de Saint-Jean de lad. ville ou estant nous aurions veu, en la vitre qui est au milieu du cœur derrière le grand autel, les armes du chapitre de lad. esglise Saint-Jean séparées en deux diverses ouvalles le griffon d'or estant en une et le lyon couronné, estant lesd. ouvalles sans aucune couronne, et au devant de la tribune vulgairement appelée jubé sont deux escussons des armes de deux particuliers chanoines et contes dont les escussons ne sont point couronnés, y ayant seulement un baston de chantre<sup>1</sup>, et aux deux coings du cœur de lad. esglise sont les armes d'un autre particulier chanoine et conte de ladicte esglise soubsteneus par le griffon et le lyon couronné.



Fig. 15. — BLASONS D'AMÉDÉE DE TALARU, ARCHEVÊQUE DE LYON 1415-1444, et de l'Eglise de Lyon sur une porte de l'Archevêché, d'après Menestrier.

Ce fait, nous nous serions transportés en la chapelle de Nostre-Dame de Grâce de lad. esglise en laquelle nous aurions remarqué tant à la voulte que aux vitres les armes du sieur de Saconnay doyen<sup>2</sup> sans que l'escusson soit couronné.

Ce fait, nous nous sommes transportés à la grande porte du pallais episcopal de l'archevesché ou nous avons veu sur la porte trois escussons, y ayant en celuy du milieu les armes de Talaru avec une croix archiepiscopalle, et aux deux autres sont en chacun séparément le lyon couronné et un griffon avec une crosse d'un costé et une espée<sup>3</sup> de l'autre, lesd. trois escussons sans aucunes couronnes<sup>4</sup>.

1. Perdrigeon a indiqué plus haut que, parmi ces blasons de Saint-Etienne, se trouvaient ceux d'un Talaru et d'un Nagu. S'il s'agit d'un chantre ou d'un précenteur, on songe à Claude de Talaru-Chalmazel, chantre 1569-1574, J. Beyssac, p. 169, et à Pierre de Nagu de Varennes, précenteur 1572-1584. J. Beyssac, p. 162.

2. Gabriel de Saconnay, doyen de 1574 à 1580. J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 320-337 ; *Chanoines*, p. 162.

3. B : deux épées, ce qui est une erreur manifeste.

4. Menestrier a décrit et fait graver cette sculpture dans *Le véritable Art du Blason*, 1659, p. 187, fo 432, puis dans son *Histoire civile ou consulaire*, 1696, p. 347. Ces descriptions comme notre enquête mentionnent le lion couronné. C'est probablement par erreur que la planche du *Véritable Art* le montre sans couronne (fig. 15). Il avait attribué ces armes en 1659 à Hugues de Talaru, sans doute l'archevêque élu de 1488-1499, J. Beyssac, *Chanoines*, p. 138, mais en 1696 il les restitue à Amédée de Talaru archevêque de 1415 à 1444. L'abbé Vanel dans

Ce fait, nous nous serions transporté au devant de la grande porte de la maison du sieur sacristain de ladite esglise sur le portal de laquelle sont pareilles armes que celles qui sont en la chapelle Saint-Michel cy dessus, l'escusson n'estant couronné <sup>1</sup>.



Fig. 16. — PORTE DE LA TOUR DE LA CHANTRERIE, 4, PLACE SAINT-JEAN, CONSTRUITE EN 1487, PAR JACQUES DE SEMUR, D'APRÈS SACHET.

Et attendu l'heure tarde nous avons continué l'assignation à mardy sixiesme du présent moys une heure de relevée.

Et advenant le mardy sixiesme jour dudict moys et an, une heure de relevée, en la maison du sieur chamarier de lad. esglise Saint-Jean ou estant nous aurions veu sur la porte de lad. maison les armes de la maison d'Estin dans l'escusson desquelles il y a trois fleurdelis et un chef au dessus, l'escusson n'estant point couronné <sup>2</sup>.

sa notice sur l'archevêché, *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, 1911, p. 201, nous apprend qu'en 1664 l'entrée de la cour de ce palais « fut ornée des armoiries de Jean (*sic*) de Talaru tirées de la porte que l'on avait démolie ». Il s'agit certainement de notre sculpture. Ce monument où l'écu au griffon était accosté d'une crosse, et celui au lion d'une épée, montre qu'au xv<sup>e</sup> siècle on entendait encore faire de ces animaux le symbole des deux juridictions sur le Clergé et sur la ville, le griffon de l'Eglise étant l'attribut du pouvoir spirituel, tandis que le lion du comté marquait le pouvoir séculier. Le griffon, qui occupe toujours la place d'honneur de *dextre*, était l'emblème primitif de notre Eglise, et le lion indiquait sans doute ses droits sur la ville et sur le comté. Le P. Menestrier a donné sur le choix de ces deux animaux des explications ingénieuses mais gratuites. Cf. *Méreaux et Jetons*, p. 94 et Morel de Voleine et de Charpin. *Recueil de documents*, Lyon, Perrin, 1854, p. 13.

1. Ce serait donc les armes de Grolée qui se trouvaient sur la porte de la sacristie. Le seul sacristain de ce nom est Humbert qui le fut de 1461 à 1483. J. Beyssac, p. 133.

2. François d'Estaing, chamarier 1494-1529, commença en novembre 1511 la reconstruction de la Chamarerie. Il portait *d'azur à trois fleurs de lys d'or au chef du même*. J. Beyssac, p. 148 et *Supplément* p. 11. A. Sachet, *Pardon*, I, 131-137. *Méreaux et Jetons*, p. 69.

Ce fait nous nous sommes transporté au devant du logis de la Chantrerie, ce requérant le procureur desd. sieurs officiers de lad. seneschaussée au dessus de la porte duquel nous avons veu les armes de Semur au dessus de l'escusson desquelles il n'y a point de couronne, l'escusson estant soutenu d'un griffon et d'un lion n'estant couronné et le griffon rompu<sup>1</sup>.

Et à l'instant nous nous sommes transporté au devant de la porte de la maison canoniale où demeure à présent le sieur conte de Sal<sup>2</sup>, précenteur de ladicte esglise, au dessus de la porte duquel nous avons veu un escusson



Fig. 17. — ARMES DE JEAN DE SEMUR, CUSTODE 1529-31, AUTREFOIS A LA CUSTODERIE, d'après Le Laboureur.

1. Jacques de Semur, chantre de 1483 à 1495, J. Beyssac, p. 137, fit faire en 1487 d'importantes réparations à la Chantrerie dont la partie postérieure, celle qui donne sur la cour, tombait en ruines A. C. XXVIII, f<sup>os</sup> 118 et 143 v<sup>o</sup>. C'est de cette époque que date l'ancienne architecture de ce logis, aujourd'hui : 4, Place Saint-Jean. L'abbé Sachet l'a décrit I, p. 118 et s. Il n'est donc pas étonnant de trouver les armes de Semur sur l'entrée. Il fit placer, au-dessus de la porte de la tour, un décor héraldique qui subsiste encore (fig. 16). Le casque est surmonté du cimier très caractéristique des Semur. On le retrouve sur le retable de la chapelle de l'Annonciade construite par son frère Pierre, et sur un blason de Jean de Semur, custode de 1529 à 1531, qui se trouvait à la Custoderie et dont Le Laboureur III, 291, nous a conservé l'image (fig. 17).

2. Guillaume d'Albon, « dit ordinairement de Sal d'Albon » Quincarnon, p. 101, fut précenteur du 6 juillet 1640 au 22 novembre 1642, date de sa résignation. Il était prieur de Salt-en-Donzy. J. Beyssac, p. 193,

soubstenu par un lyon et un griffon rompu, l'escusson contenant un sautoir, led. escusson n'estant couronné non plus que le lyon.

Et à l'instant led. Depracieu aud. nom a dict que ledict escusson souloit estre couronné et que la couronne a esté rompue et brisée comme beaucoup d'autres ainsy qu'il nous a cy devant remonstré.

Et à l'instant led. Perdrigeon aud. nom nous a requis que acte luy soit octroyé de ce que le sieur de Sal, à présent précenteur de ladicte esglise, nous a dict, en passant pardevant nous, que les armes aposés sur la porte de sondict logis ne sont point armes d'aucuns des sieurs de lad. Esglise ains du feu sieur cardinal de Thuriau <sup>1</sup> archevesque de Lyon, soubstenant led. Perdrigeon que lesd. armes n'ont point esté couronnées et que si elles l'avoient esté il en paroistroit quelque vestige, ce que non.

Surquoy nous avons donné acte aud. Perdrigeon aud. nom de sa réquisition mesme du dire dud. sieur conte de Sal qui a dict avoir ouy dire que lesd. armes peuvent estre ou du cardinal de Thuret <sup>2</sup> de la maison de la Guiche ou de l'Aubespain <sup>3</sup> pour servir ce que de raison.

Et à l'instant led. Perdrigeon aud. nom nous a requis nous vouloir transporter au devant de la maison du sieur doyen de lad. esglise à la porte duquel nous avons veu un escusson en relief dans une ouvalle sur lequel il n'y a aucue couronne estant les armes du sieur de Chamazel dans lad. ouvalle <sup>4</sup> soubstenant que toutes lesd. armes cy dessus spécifiées sont anciennes aparoissant ainsy par l'aspect.

Et à l'instant led. Perdrigeon aud. nom nous a requis nous vouleoir trans-

1. *Cardinal* manque dans B. En effet Philippe de Thurey, de *Thureyo*, archevêque de Lyon 1389-1415, ne fut jamais cardinal.

2. A : *Thuriau*.

3. Ces armes n'étaient celles ni de l'archevêque Philippe de Thurey, ni d'un chanoine de la maison de La Guiche ou de L'Aubespain, mais de Jacques d'Amoncourt, chanoine 1472, sacristain 1483, précenteur 1485-1526. J. Beyssac p. 142. Il portait *de gueules au sautoir d'or. Méreaux et Jetons*, p. 38. Cette maison canoniale, aujourd'hui : 1, Place Saint-Jean, lui avait été conférée le 31 octobre 1481.

Il y fit faire en 1482 des réparations considérables et la conserva jusqu'en 1525. AC. XXVII, fo 27, 87 v°, XXXVIII, fo 86. L'abbé Sachet a décrit cette maison, *Pardon*, I, p. 125. Guillaume d'Albon, que nous y trouvons logé en 1642, l'avait fait réparer à ses frais en 1636, à condition qu'on la lui laisse habiter sa vie durant même s'il était nommé à une dignité pourvue d'une résidence spéciale. C'est ce qui arriva lorsqu'il fut nommé précenteur le 6 juillet 1640, d'autant plus que la précenterie était alors en ruines. A. C. LXXXII, fo 362 v°, LXXXV, fo 179.

4. Claude de Talaru-Chalmazel, doyen 1580-1611. Sa pierre tombale a été décrite plus haut. Quincarnon p. 87, a vu lui aussi, ses armes « taillées en bois sur la porte » du Doyenné. A. Sachet, *l'ardon*, II, 592. Elles étaient écartelées Marcilly-Chalmazel et Lavieu (Quincarnon dit par erreur Urté, qui ressemble à Lavieu) et sur le tout Talaru, comme le montre le blason de pierre conservé au Musée de Lyon (fig. 14).

porter dans la chapelle du Sainl-Sepulchre pour recognoistre les armes qui sont sur divers tombeaux qui y sont pour en estre fait mention au présent procès verbal attendu qu'il n'y a aucune couronne sur les escussons desd. armes.

Et par led. Depracieu aud. nom a esté adjousté aux remonstrances qu'il a faictes cy dessus que tout ce qui a esté allégué par lesd. sieurs officiers du siège pour disputer à ses partyes la qualité de seigneurs et comtes de Lyon et Lyonnais a esté inutilement proposé n'estant partyes légitimes non plus que les sieurs Prevost des marchands et Echevins pour la debattre qui ne paroissent point en ce rencontre n'ayant pas de quoy monstrier ce qu'ils ont mis en avant, donnant les mains par leur silence aux justes conclusions de ses partyes lesquelles ont bien estably et justifié par tiltres authentiques ladicte qualité leur appartenir, et sans les ruynes que firent en cette esglise ceux de la religion prétendue refformée lors de la surprise de cette ville l'an mil-cinq-cent-soixante-deux, il paroistroit encores à présent en la mesme esglise plusieurs armoiries du chapitre et des particuliers et chanoines avec la couronne qui estoient aux vitres, tombes et sepulchres qui furent rompus et brisés, leurs archives pillées, un grand nombre de tiltres et papiers, où elle leur estoit recogneue et donnée, emportés. En outre les marques publicques cottées par led. Depracieu en ses remonstrances des jours susd. de la possession en laquelle sont ses partyes depuis plusieurs siècles dud. titres de comtes de Lyon au veu et sceu des partyes adverses, lesd. armes couronnées sont en toutes les terres dud. conté soit aux vitres des esglises <sup>1</sup>, auditoires, prisons et pilloris de justice ; à Fourvière, l'un des plus célèbres lieux de cette ville, elles sont au panonceau du clocher <sup>2</sup> et dans les sièges du cœur de l'esglise dud. lieu ; en l'esglise du grand couvent des jesuites de cette dicte ville elles sont en la bannière pendante au lambris de lad. esglise <sup>3</sup> ; à la porte de la Charité quartier de Bellecourt ; à la Boucherie de Sainct-Paul appartenant à l'Hostel-Dieu où est de présent le grenier à sel de cette ville ; en l'esglise des dames de Sainte-Clère proche l'abbaye d'Aesnay elles sont aussi couronnées à la maistrresse vitre du cœur ; à la rue de la Juiryre, aux magasins des poids de ce cette ville appartenant ausd. sieurs contes de Lyon, et en divers autres lieux de cette ville qui

1. B : de l'église.

2. Ce panonceau avait été rétabli par une libéralité du chapitre du 12 novembre 1614. Cf. à ce sujet J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 401.

3. Plus tard au xviii<sup>e</sup> siècle, le chapitre exigera que ses armes soient mises dans la chapelle du petit collège des jesuites A. C. 157, f<sup>o</sup> 4 du 16 janvier 1733 ; 171 f<sup>o</sup>, 108 v<sup>o</sup>, du 7 novembre 1747 ; 175 f<sup>o</sup> 59, du 30 avril 1751.

viennent de jour en jour à la nottice desd. sieurs contes, qui ont apris, depuis led. jour de vendredy dernier, que en la chappelle du Sepulchre et en celle de l'Anonciade et de la Magdelaine sont les tombes des sieurs chanoines de Semeur, de la Barge <sup>1</sup>, et Nagu, en l'inscription desquelles est la qualité de chanoines et contes de Lyon, en tous lesquels lieux et autres qu'on indicquera, comme aussy aux autres cy-dessus indicqués, il nous a supplié nous vouloir transporter pour les veoir et en charger le présent verbal, pour faire veoir au conseil que, pour une armoirie trouvée sans couronne, il s'en trouvera dix avec la couronne, protestant au surplus que tout ce qui a esté dict et fait à la requeste desd. sieurs officiers du siège ne puisse nuire ny préjudicier a ses partyes et de debatre en ce point leur procédure ainsy et pardevant qu'il appartiendra pas les voys de droict.

Et par led. Perdrigeon aud. nom a esté repliqué que ses partyes ont esté jugées assés capables du contredict desd. <sup>2</sup> armes puisque, par l'arrest du conseil de Sa Majesté en exécution duquel nous procédons, il leur a esté permis de faire verbaliser desd. armes anciennes, soubstenant que toutes celles qui sont cy-dessus indicquées par led. Depracieu sont modernes et non anciennes, et ainsy sera veriffié lorque lesd. sieurs de l'Eglise les voudront soubstenir anciennes, nous requerant vouloir procéder à la reconnaissance des armes cy-dessus indicquées en lad. chappelle du Sepulchre, faisant au surplus protestations contraires à celles dud. Depracieu.

Surquoy nous avons donné acte ausd. Perdrigeon et Pracieu aud. nom de leurs dires et requisitions et ordonné que nous nous transporterons en ladicte chapelle du Saint-Sepulchre ensemble et autres lieux de lad. esglise et du cloistre et autres lieux indicqués par lesd. partyes pour estre par nous dressé procès verbal et description desd. armes pour leur servir ce que de raison.

Et à l'instant, nous nous sommes transporté en lad. chapelle du Saint-Sepulchre en laquelle led. Perdrigeon nous auroit exhibé une petite tombe de marbre blanc sur laquelle est inscrit *Hoc jacet in tumulo in sacro fonte nominatus Gaufridus de Montecanuto quondam huius almæ lugdunensis decanus in sacris canonibus doctoratus qui obiit anno domini MCCCC LXXII et in hac cappella tumulatus mense julii die cuius anima requiescat cum dei suffragio sanctorum consortio. Amen.* Au pied de laquelle

1. L'enquête donne plus loin la description des tombes de Semur à l'Annonciade, et de Nagu à la Madeleine, mais omet celle de Louis et de Guillaume de la Barge à la chapelle du Saint-Sépulchre. Elle est décrite dans Quincarnon p. 78, Bégule et Guigue p. 18, 82.

2. B : *assés jugés capables de contredire lesd.*

sont deux escussons des armes dud. sieur doyen au dessus desquelles il n'y a point de couronnes <sup>1</sup>.

Et à l'instant led. Perdrigeon nous a montré en l'un des coings de ladicté chappelle une tombe sur laquelle est inscrit en ces mots *Hic jacent egregii viri domini Joannes de Amanziaco camerarius et Petrus de Amanziaco*

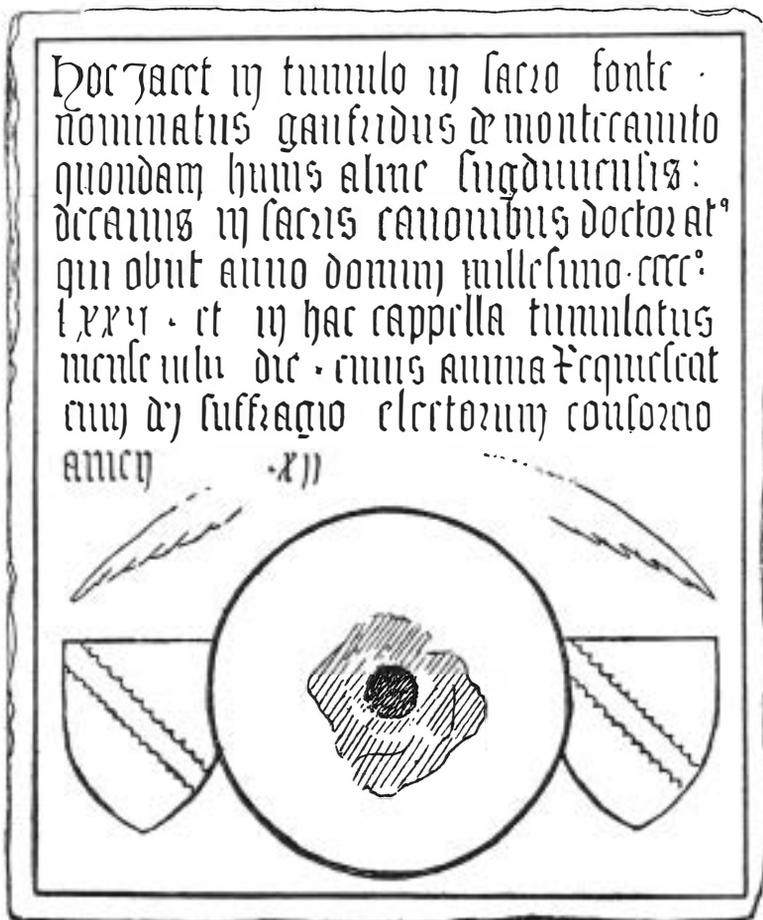


Fig. 18. — PIERRE TOMBALE DE GEOFFROY DE MONTCHENU 1472  
 CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE, d'après Allmer.

1. Même inscription dans Quincarnon p. 70 rectifiée dans Bégule et Guigue p. 18 et 81. Il manque ici après *die* un renvoi à *XII* mis à la fin de la légende. Il faut lire *electorum* au lieu de *sanctorum*. Recueil de dessins d'Allmer à la Bibl. de l'Académie de Lyon, p. 138 (fig. 18). Une note de Steyert qui accompagne le dessin fait remarquer que la *bande engrêlée* des Montchenu était primitivement *chargée en chef de l'aigle*, mais que l'usure de la pierre l'a fait disparaître. Geoffroy de Montchenu doyen de 1417 à 1465, décédé à Condrieu le 12 juillet 1472, inhumé à la Cathédrale, chapelle Saint-Sépulcre, le 13. J. Beyssac p. 124.

*sacrista et R. de Amanziaco magister chori ecclesie lugdunensis qui obierunt silicet dictus camerarius die vigesima prima mensis Januarii MCCCC LXXIX sacrista die vigesima mensis novembris MCCCCLXI et magister die nona mensis septembris MCCCCLXV quorum animæ requiescant in pace. Amen.* Au pied de laquelle tombe sont trois escussons de leurs armes non couronnés <sup>1</sup>.

Ce fait, il nous a esté indiqué une autre tombe qui est vis à vis de l'autel de lad. chappelle, autour de laquelle est escript *Hic jacent venerabiles viri domini Joannes de Alaspina prepositus Forverii in ecclesia Lugdunensi qui obiit die IIII<sup>o</sup> mensis Junii anno domini MCCCCLVIII<sup>2</sup> et Humbertus de Varras canonicus dicte ecclesie qui obiit XVI<sup>o</sup> mensis februarii anno domini MIIII<sup>o</sup> CXLVIII et Petrus de Grolea qui obiit die mensis anno domini MCCCC*, sur laquelle tombe sont les places de plusieurs escussons d'armes sans couronnes <sup>3</sup> toutes lesquelles susd. armes led. Perdrigeon soubstient estre anciennes.

Et par led. Depracieu aud nom a esté dict que toutes les armes dont il a parlé cy dessus sont de mesmes anciennes.

Et par led. Perdrigeon a esté desnyé que lesd. armes indiquées par led. Pracieu aud. nom soient anciennes ains toutes modernes et ainsy il offre le veriffier.

Ce fait led. Depracieu aud. nom nous a requis nous vouloir transporter au cœur de lad. Eglise, pour recognoistre les armes par luy indiquées pour faire la description d'icelles; et à l'instant nous serions transportés audevant de la grande porte de lad. Eglise où estant nous aurions remarqué sur les quatre portes de lad. Eglise les armes du chapitre en relief de bois dont les quatre escussons sont couronnés comme aussy celui qui est au dessus du cadran de l'orloge <sup>4</sup>, mesme nous avons remarqué les armes de

1. Quincarnon p. 69-70, le recueil d'Allmer p. 134, Bégule et Guigue p. 17, 18, 82 ont décrit et reproduit cette tombe des trois frères d'Amanzé. Pierre, sacristain décédé le 20, inhumé le 21 novembre 1461, Agar XXVIII, 9 p. 44; Renaud, maître du chœur décédé le 9 septembre 1465; Jean, chamarier, décédé le 20 et inhumé le 21 janvier 1479/80. J. Beyssac p. 119, 127, 129.

2. Lire MCCCCXVIII.

3. Pierre tombale décrite et reproduite dans Quincarnon p. 50, Allmer, recueil de l'Académie de Lyon p. 132, Bégule et Guigue p. 17, 81, J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 192 (fig. 19). Jean de Laubépin, prévôt de Fourvière, décédé le 22 (et non 4) juin 1418. J. Beyssac, *Prévôts* p. 183-193; *Chanoines*, p. 113. — Humbert de Varax, chanoine 1390-1449, décédé le 16 février 1448/49. J. Beyssac p. 114. — Pierre de Grolée, chanoine 1419-1453, décédé le 24 juin 1453. J. Beyssac p. 125.

4. Le prix fait avec Lalyame pour cette horloge extérieure, 1609, mentionne les armes du chapitre. A. Sachet, *Pardon*, II, 191.

France avec un collier de Saint-Michel et un thimbre sur l'escusson, qui est soubstenu de deux griffons, et au dessus du thimbre, il y a une fleurde-lis, ne se pouvant bien remarquer si c'est le sceptre royal, non plus si led. thimbre n'est point couronné attendu la haulteur <sup>1</sup>.

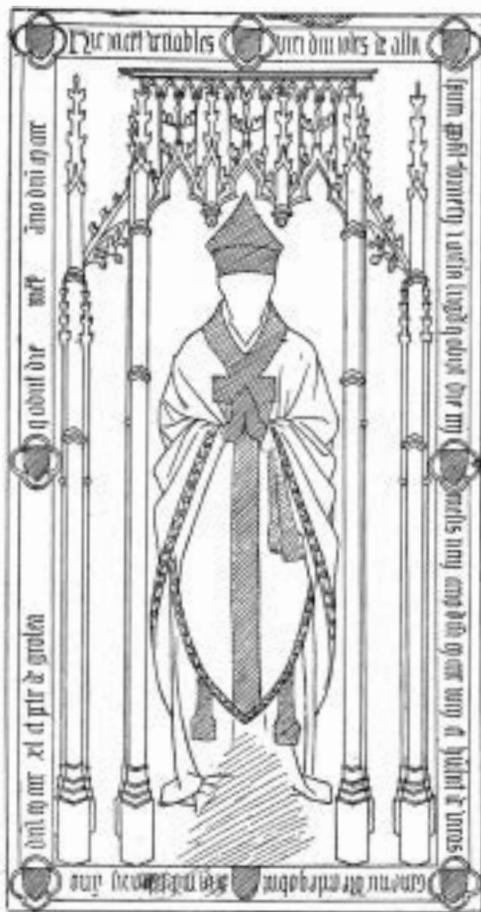


Fig 19. — PIERRE TOMBALE DE JEAN DE LAUBÉPIN  
CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE, d'après J. Beyssac.

1. Ce sont les armes de Louis XI que le chapitre fit apposer en 1476 en même temps que celles de Sixte IV. L'écu de France était entouré du collier de Saint-Michel, timbré d'un casque de face couronné, surmonté d'une grosse fleur de lys, et supporté, suivant l'usage, par deux cerfs ailés. Soultrait. *Essai sur la Numismatique bourbonnaise*, p. 87. Les protestants, en 1562, s'attaquèrent à ce blason comme d'ailleurs aux autres écus royaux qui décoraient nos monuments. Saconay rapporte dans son *Discours des premiers troubles*, 1569, p. 116, qu'ils remplaçaient dans le collier de Saint-Michel la figure du saint par une rose « qui servit autrefois ajoute Quincannon p. 118 de devise aux altesses royales d'Angleterre, duc de Lancastre et duc d'Yorck, l'une blanche et l'autre rouge ». Ces armoiries furent restaurées après les troubles.

Ce fait nous sommes transportés proche le pillier de la justice au dehors<sup>1</sup> de lad. Eglise, où pend le calcan<sup>2</sup>, lequel nous avons recogneu estre de pierre et au dessus d'iceluy et des deux costées estre les armes de lad. Eglise de Saint-Jean, les escussons desquelles sont couronnés et l'un d'iceux rompu.

Ce fait, nous sommes rentrés dans lad. Eglise et estant audevant de la tribune d'icelle nous aurions remarqué aux deux costés d'icelle les armes de lad. esglise en pierre couronnées et soubstenues par deux anges<sup>3</sup>, et au bas



Fig. 20. — ARMES DE SIXTE IV ET DE LOUIS XI SCULPTÉES EN 1470  
SUR LA FAÇADE DE SAINT-JEAN. Etat en 1705.

L'enquêteur de 1642 a pris les deux cerfs ailés pour deux griffons. Car ils se trouvaient encore là en 1680, puisque Menestrier les signale dans son *Origine des ornements des armoiries*, p. 107, en les attribuant d'ailleurs à Charles VII. Plus tard, et vers 1705, on fit des deux cerfs un griffon et un lion couronné en leur laissant les ailes. Ces nouveaux supports rappelaient sans doute que le Roi de France était chanoine d'honneur de notre Eglise. Steyert, *Hist. de Lyon*, II, 657, puis l'abbé Sachet *Pardon*, I, p. 428, ont reproduit un lavis que ce dernier, II, p. 440, note 3, date de 1705, où l'on se rend bien compte du remaniement des supports (fig. 20). L'abbé Sachet a raconté, I, p. 428-429, les circonstances de l'apposition de ces armoiries et de celles de Sixte IV en 1476 et les modifications qu'elles subirent dans la suite. Mais il n'a pas remarqué la transformation des supports.

1. *Au dehors* manque dans A.

2. B : *guargant*, lire : carcan. Sur le pilori du cloître, cf. A Sachet, *Pardon*, II, 166.

3. Ces deux anges sont les tenants habituels des armoiries du chapitre. Ils apparaissent sur le titre du *Missel* de 1524. De nombreux documents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les représentent. Ils deviendront la règle en 1751. A. Sachet, *Pardon*, II, p. 618, note 2, 619. *Méreaux et Jetons*, p. 75.

des deux images qui sont aux deux coings de lad. tribune qui sont Saint-Jean et Saint-Estienne il y a les armes de lad. Eglise couronnées <sup>1</sup>.

Et à l'instant estant entré dans le cœur de lad. Eglise et au dessus de la porte d'iceluy et au pied de la croix sont les armes de France couronnées, et au dessus desd. armes est escript sur une pierre *Quod Bell. Civil. licentia fœde disiectum fuerat D. O. M. propitio Can. et Com. Lugd. Rest. C. C. an. MDLXXXV* <sup>2</sup>.

Et aprochant du grand autel, nous aurions veu à la closture qui sépare le cœur de l'autel les armes du chapitre de lad. Eglise en pierre et en deux escussons couronnés, au dessous desquels est en chiffre 1578, et au dessus du pillier et closture d'apuy nous aurions veu deux lyons et deux griffons de cuivre tenants chacun un escusson des armes dud. chapitre qui est couronné et les lyons couronnés, et aux deux derniers sièges des haultes chaires aprochant de l'autel sont les armes dud. chapitre avec l'escusson couronné au dessous desquelles sont 1607 <sup>3</sup>.

Et estant sorty de lad. closture, nous aurions veu au chandelier qui est au devant du grand autel quatre escussons couronnés au pied de deux piliers d'iceluy avec la date 1611 <sup>4</sup>.

Et nous estant aprochés du grand autel, nous aurions veu la closture d'iceluy qui est une balustrade de cuivre à laquelle closture il y a quatre escussons des armes dudict chapitre couronnés <sup>5</sup>.

Ce fait nous nous sommes transportés en la chapelle Saint-Thomas, a costé de laquelle est le petit orloge de lad. esglise, au dessus sont les armes dud. Chapitre peintes et couronnées, et au costé droict dud. horloge est escript *Horolog. hoc An CIOICLXII impiorum rabie corruptum et deformatum CIOIXCVIII Dei misericordia et Reg. Inuictiss. Henr. IIII virtute pace parta fausto et insigni comi. et cano. Lug. Rest. curaverunt* <sup>6</sup>.

1. Sur la restauration du Jubé après les troubles, cf. *Pardon*, II, 37-40.

2. L'abbé Caille, *Réflexions sur la situation actuelle du chœur et de l'autel de l'Eglise cathédrale de Lyon*, 1824, p. 52, Bégule et Guigue, p. 92, A. Sachet, *Pardon*, II, 38, donnent cette inscription, mais sans les CC, entre *Rest.* et *an.*, qui sont une fantaisie de notre scribe. Caille, Bégule et Guigue lisent régulièrement *Can. et Com.* — *Can. et Cons.* que donne Sachet est une faute d'impression.

3. La reconstruction des stalles est de 1577. A. Sachet, *Pardon*, II, 37. La commande de la clôture du chœur est de 1606. Tout était terminé en 1608. *Pardon*, II, 189-190.

4. C'est le célèbre *ratelier* de l'antique cérémonial lyonnais. Il était l'œuvre de Lalyame. Le prix-fait est de 1610. A. Sachet, II, 192.

5. La commande des *cancel*s en cuivre, une autre particularité de notre cérémonial, est de 1606. A. Sachet, II, 188.

6. C'est l'horloge intérieure, ou petite horloge, restaurée en 1598, par Hugues Levet et Nicolas Lippe. M. Audin, *Bibliographie Iconographique du Lyonnais*, III, 1911, p. 40.

Ce fait nous nous sommes transportés en la chappelle de l'Annonciade ou nous aurions veu une tombe sur laquelle est l'inscription suivante *Hic jacet venerabilis et egregius dominus Rolinus de Sinemuro hujus insignis ecclesiæ lugdunensis canonicus et comes qui obiit tertio calandas aprili anno*



Fig. 21. — PIERRE TOMBALE DU DOYEN JEAN MELLET DE LA BESNERIE 1620, d'après J. Beyssac.

*domini 1593* au pied de laquelle escripture est un escusson des armes dud. Rolinus sans couronne <sup>1</sup>.

A. Sachet, *Pardon*, II, 40-41. Vial et Côte, *Les Horlogers Lyonnais*, 1927, p. 66, 81. — Bégule et Guigue p. 98, donnent l'inscription de la restauration par Nourrisson en 1661. Celle de 1598, qu'a relevée notre enquête, est semble-t-il, inédite.

1. L'inscription a déjà été donnée par Quincarnon p. 82. Rolin de Semur, chanoine de 1558 à 1593, décédé le 2 avril 1593. J. Beyssac, p. 173.

Et à l'instant nous nous sommes transportés en la chapelle de la Besnerie à la closture de laquelle nous avons veu trois escussons en pierre des armes du sieur de la Besnerie couronnées, et à la voulte de ladicte chapelle aussy remarqué un escusson de pareilles armes couronnées, et aux vitres aussy veu deux escussons desdictes armes couronnées, et à la tombe dud. s<sup>r</sup> de la Besnerie est escript *D. O. M. Rever. Ioh. Mellet D. De la Besnerie Andegav Ecl. Lugd. Diu. Prepos. etc*, et plus bas *IX sep. An. Sal. MDCXX*, et à la muraille vis à vis de l'autel<sup>1</sup> de lad. chapelle, est gravé en pierre la fondation faite par le sieur de la Besnerie, prenant la qualité de Messire Jean Mellet, gentilhomme angevin, conte et doyen en l'Eglise de céans, du dix-huictième octobre mil-six-cent-dix-sept<sup>2</sup>.

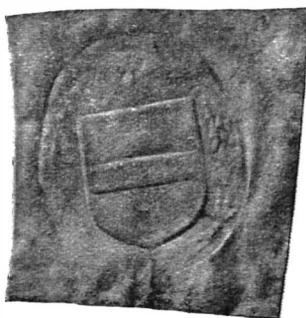


Fig. 22. — SCEAU D'ANTOINE DE GIBERTÈS 1605.

Et au sortir de lad. chapelle nous sommes transportés en celle du feu sieur Gilbertès, archidiaque au devant de laquelle nous avons remarqué un escusson des armes dud. sieur de Gilbertès au dessous desquelles est escript *Altare perpetuo privilegiatum pro D 1623*, mesmes à la porte de ladicte chapelle, et au pied de deux images aux trois vitres de lad. chapelle, et encores au dessus du grand tableau, les armes dud. sieur de Gilbertès toutes couronnées<sup>3</sup>.

Et à l'instant, nous sommes transporté au devant de la chapelle du Sepul-

1. B : de l'entrée. L'inscription était « au bas de la chapelle » dit Quincarnon, donc vis-à-vis de l'autel, et non de l'entrée. J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 389.

2. Ces deux inscriptions sont relevées dans Quincarnon, p. 34, 90, 91 ; Bégule et Guigue, p. 22. J. Beyssac *op. et loc. cit.* a reproduit la pierre tombale du doyen Jean Mellet de la Besnerie 1611-1620 (fig. 21). A. Sachet, *Pardon*, II, 196.

3. Chapelle de la Vierge et de saint-Antoine fondée en 1623 par Antoine de Gibertès, chanoine 1579, archidiaque 1604, décédé en 1639. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 182 et *Supplément*, p. 12. Quincarnon, p. 35, 94 en a donné une description détaillée. A. Sachet, *Pardon*, II, 196. Quincarnon signale comme attributs de ses armes le bâton de prieur et le chapeau de protonotaire, ce que confirme un sceau du 25 décembre 1605, Festus VII, 5 (fig. 22). Il était en effet prieur de Bart et de Saint-Jean sous Saint-Maurice en Roannais, mais seuls Quincarnon et ce sceau nous apprennent qu'il aurait été protonotaire.

chre, où nous avons veu les armes dudict chapitre sur un benistier de bronze et deux escussons couronnés, au pied duquel benistier est la datte de mil-cinq-cents-quatre-vingt-treize.

Ce fait, nous nous sommes transporté dans le chapitre de lad. Eglise où estant nous avons veu deux escussons des armes dud. Chapitre apposés à deux vitres que nous avons remarqué estre couronnées, comme aussy nous avons veu au dessus de la porte dud. Chapitre en dedans et dans le milieu du lambris en quatre endroits les armes de France non couronnées, comme aussy des deux costés desd. armes aux lambris en quatre endroits de chaque costé sont les armes dud. Chapitre, dont les escussons ne sont pareillement couronnés.

Et à l'instant, estant sortis dudict chapitre nous nous serions transportés en la chapelle de Sainte Magdelaine ou nous aurions veu une tumbe autour de laquelle est escript *Hic jacet venerabilis et egregius vir d. petrus de Nagu comes et presentor huius ecclesie qui obiit anno 1584*, sur laquelle tumbe il y a deux escussons des armes dud. sieur de Nagu soubstenus par un ange chacun et non couronnés<sup>1</sup>, et au pillier de lad. chapelle nous avons veu les armes du feu sieur Doyen de la Besnerye dont l'escusson est couronné avec la date de l'an mil-six-cent<sup>2</sup>.

Et à l'instant, estant sortis de lad. chapelle de la Magdelaine, nous serions transporté à la voulte de l'entrée de lad. esglise du passage de l'archevesché, où nous aurions veu les armes dud. Chapitre attachées à la voulte dud. passage que nous avons remarqué estre couronnées.

A l'instant nous nous sommes transporté en l'auditoire de la justice desd. sieurs dud. chapitre, où nous avons veu les armes dud. chapitre au hault des sièges couronnés, et à l'entrée du barreau<sup>3</sup> dud. auditoire avons aussy veu les armes dud. Chapitre en deux escussons et celles du Roy en un coing dud. barreau<sup>4</sup> toutes sans couronne, comme aussy pareillement avons veu au dessus de la porte dud. auditoire tant en dedans que de hors les armes dud. Chapitre couronnées avec une inscription autour<sup>5</sup> des armes qui sont au dehors en ces mots *Audictoire du Comté de Lyon*<sup>6</sup>.

1. Quincarnon, p. 80, donne l'inscription avec la date complète *1584, 11 maii*. Pierre de Nagu de Varennes, chanoine 1527, 1529-1584, précenteur le 1<sup>er</sup> septembre 1572, décédé le 11 mai 1584. J. Beyssac, p. 162.

2. Quincarnon, p. 92, signale ce bénitier de la Madeleine, aux armes du doyen de la Besnerie, mais sans en donner la date.

3. A : bureau

4. A : bureau.

5. Autour manque dans A.

6. A : Auditoire du comté.

Ce fait estant sorty dud. auditoire, nous nous sommes transportés au devant du portal de l'esglise de Sainte Croix au dessus duquel et à la porte de lad. Eglise nous avons veu les armes dud. Chapitre couronnées tant en marbre qu'en bois.

Et à l'instant estant entré dans lad. Eglise Sainte Croix nous aurions veu aux vitres qui sont sur la principale porte de lad. esglise les armes dud. Chapitre dans un escusson couronné, et celles du feu sieur de Crémeaux Doyen de lad. Eglise aussy couronnées <sup>1</sup>, et au millieu desd. armes sont celles du Roy, et à la tribune de lad. Eglise Sainte Croix, qui est vis à vis de la chaire du prédicateur, avons aussy veu les armes dud. Chapitre couronnées, comme aussy en la vitre de la chapelle de la confrairie de la Croix soubz l'invocation de Sainte Marguerite.

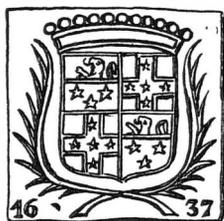


Fig. 23. — ARMES DE FRANÇOIS DE SACONAY. MUSÉE DE LYON.

Et à l'instant, estant requis par led. Depracieu de nous tranporter en la maison de la sacristie de lad. Eglise, où estant nous avons veu, au dessus d'une porte de la cuisine de lad. maison, les armes du feu sieur de Rassis conte en lad. Eglise couronnées, et aux pilliers des fenestres de la salette basse deux escussons des armes dud. sieur de Rassis non couronnées, et dans lad. salette au dessus de la cheminée et en l'une des vitres d'icelle sont aussy lesd. armes avec la couronne dessus <sup>2</sup>.

Ce fait, nous nous serions transportés en la maison de la Chamarerie de lad. Eglise, où estant en la Chambre qui a veue sur la cour, avons veu les armes du sieur de la Fay conte en lad. Eglise à la cheminée de lad. chambre avec la couronne au dessus, et en la salette de lad. maison sont aussy en la bordure de la salette cinq escussons des armes dudict de La Faye peintes <sup>3</sup>

1. Hector de Crémeaux, chanoine 1587, doyen 1620-1639. J. Beyssac, p. 186. — Quincarnon, p. 96-98, Bégule et Guigue, p. 91, Sachet, II, p. 197-199, donnent son épitaphe. Quincarnon dit qu'il écartelait saint-Symphorien, et lui donne comme attributs : la couronne de comte, la mitre, la crosse, et les supports du chapitre. Il était en effet abbé de Mègemont.

2. Claude de Salemarde de Rassis, sacristain 1584-1613, ou son neveu de mêmes nom et prénom qui lui succéda de 1613 à 1637. J. Beyssac, p. 180, 188, *Supplément*, p. 12.

3. B : *touttes* au lieu de *peintes*.

avec la couronne au dessus, et encores un autre escusson de pierre desd. armes sur l'Entrée de lad. Chambre, led. escusson estant couronné d'une couronne peinte sur la Muraille au dessus dud. Escusson<sup>1</sup>, et au dessus de la porte de la cour de lad. Maison sont les armes dud. feu sieur conte de Saconnay gravées avec une couronne<sup>2</sup> au dessus<sup>3</sup>.

Et estant sorty de lad. Maison, nous sommes transportés en la place de lad. Eglise ou sont situées les maisons des feu sieurs contes de Salusse<sup>4</sup>, La Bastye<sup>5</sup> et Saligny<sup>6</sup>, au dessus des portes<sup>7</sup> desquelles avons veu leurs armes avec la couronne de conte au dessus, comme aussy avons veu, en la mesme place, la grande salle des petits clers de ladicte Eglise, au dessus de la porte de laquelle sont les armes dud. Chapitre avec la couronne au dessus.

Ce fait, led. Perdrigeon nous a requis acte de ce que dans la maison de la

1. Thomas de Meschatin de la Fay, chamarier de 1613 à 1636. J. Beyssac, p. 185.

2. Ces armes étaient donc celles d'un Saconay, chamarier bien entendu, et mort avant 1642. Ce ne pouvait être que Louis, fils de Jean et d'Aymée des Clefs, titulaire de la chamarerie de 1604 à sa mort, 1613. J. Beyssac, p. 179. Nous avons vu plus haut qu'il écartelait Saconay et des Clefs. Morel de Voleine, dans ses notes manuscrites conservées au Musée de Gadagne, rapporte la découverte au XIX<sup>e</sup> siècle, dans une cave de l'ancienne chamarerie, « d'une plaque de marbre noir sur laquelle sont ciselées et tracées en or les armoiries de la famille de Saconay écartelées ». Ce ne sont sans doute celles dont il est question dans notre enquête. Enfin il subsiste au Musée de Lyon une plaque, aussi de marbre, mais gris-bleu et non noir, où sont gravées, mais pas en or, les armes de Saconay écartelées des Clefs, avec la couronne de comte, deux palmes et la date 1637 (fig. 23). Cette date permet d'attribuer ce monument à François de Saconay, neveu de Louis, qui portait le même écartelé et fut chamarier de 1636 à 1658. J. Beyssac, *Prévôts*, p. 397-412. La peinture qui recouvre le blason du Musée semble récente.

3. *Au-dessus* manque dans A.

4. Adrien de Saluces de la Mante, chanoine 1614-1640, décédé doyen le 4 juillet 1640. J. Beyssac, p. 196. Sur sa maison construite en 1629, cf. A. Sachet, II, 578-579. C'est la maison de Villars aujourd'hui : 8, Place Saint-Jean.

5. Claude Damas de la Bastie, chanoine 1599-1641, décédé le 7 décembre 1641. J. Beyssac, p. 190. Sa maison avait été construite en 1637-1638, par Christophe Marie, l'entrepreneur du nouveau pont de bois, en remplacement de celle qu'il habitait démolie lors de la construction du pont. Mais elle n'était pas complètement terminée en 1642. A. C. LXXXIII, f<sup>o</sup> 304 v<sup>o</sup>; LXXXIV, f<sup>os</sup> 55, 101 et v<sup>o</sup>; LXXXV, f<sup>o</sup> 54; LXXXVI, f<sup>o</sup> 160; LXXXVII, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>, et 209. A. Sachet, II, 320.

6. Edme de Saint-Aubin de Saligny, chanoine 1608-1653. J. Beyssac, p. 193. Celui-ci vivait encore en 1642. Ses armes sont signalées par Quincarnon, p. 112, sur sa tombe 1653 et « en relief à l'entrée de la maison qu'il habitoit » avec couronne de comte et les supports du chapitre. Sa maison avait été reconstruite en 1638 par le maçon François Bertrand. A. C. LXXXIV, f<sup>os</sup> 83, 85 à 87, 95 à 97, 147 à 150, 206 à 207, 412 à 413; LXXXV, f<sup>o</sup> 82 v<sup>o</sup>. A. Sachet, II, 587.

7. A : *de la porte*.

sacristie, en un pillier de pierre qui est dans la cour, sont les mesmes armes qui ne sont point couronnées.

Surquoy nous avons octroyé, requis par led. Perdrigeon pour venir ce que de raison, dont et de ce que dessus avons dressé le présent procès verbal pour servir aux dittes partyes ce que de raison à Lyon les an et jour que dessus.

Et à l'instant, ledict M. de Pracieu nous a requis vouloir ordonner que les extraicts des pièces desquelles lesd. sieurs contes de Lyon se veulent servir et ayder seront faicts par devant nous à l'heure qu'il nous plaira preffixer, et qu'à ces fins lesd. sieurs prevost des marchands et eschevins de Lyon seront assignés pour y assister.

Et par led. Perdrigeon aud. nom, assisté des sieurs Mellier, Demeaulx, et Thorel trois des sieurs officiers de lad. seneschaussée et siège présidial de Lyon, a esté dict n'empescher ains consentir estre par nous faict les extraicts de toutes les pièces qui seront respectivement représentés pour leur servir d'originiaux.

Et par ledict Depracieu a été aussy dict qu'il n'empesche la confection des extraicts des pièces que lesd. sieurs officiers voudront faire extraire en sa présence ou deurement appellé.

Surquoy, nous avons donné acte ausd. Depracieu et Perdrigeon de leurs direz et requisitions et, de leur consentement, ordonné que les extraicts des pièces dont ils prétendent respectivement se servir seront fait pardevant nous, et a cest effect nous avons continué l'assignation à samedy prochain dixiesme du présent mois deux heures de relevée, à laquelle heure lesd. prevost des marchands et eschevins de cette ville seront assignés<sup>1</sup>.

Faict à Lyon les an et jour que dessus.

Signé : BOCHART  
Par Monseigneur Joly<sup>2</sup>.

Jean TRICOU.

---

1. Cette suite de l'enquête se trouve dans Abram, XVI, 16. C'est un inventaire de titres du chapitre qui pour la plupart existent encore dans ses archives.

2. B porte le sceau sur papier de l'intendant Bochart de Champigny, avec ses armes : *d'azur au croissant d'or surmonté d'une étoile du même*. Casque de face. Tenants : *deux sauvages*.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## Compte rendu de la séance du 8 janvier 1939

La première réunion de la *Société Française d'Héraldique*, a eu lieu le 8 janvier 1939 sous la présidence de Son Excellence le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France, assisté du comité directeur : M. Henri de la Perrière, vice-président, M. Jacques Meurgey, secrétaire général et de M. Edouard Secretan, secrétaire adjoint.

A 15 h. 30 le Président déclare la séance ouverte. Il remercie d'abord l'assistance d'être venue si nombreuse à cette première réunion, et se félicite de la voir se tenir dans la belle salle de la société d'Économie Sociale dont notre vice-président a pu obtenir le prêt. Il rappelle ensuite que la *Société d'Héraldique*, tout en ayant bénéficié par son entente avec la *Société des collectionneurs d'ex-libris* du passé presque demi-séculaire de celle-ci en a accru largement le champ d'activité, tentant ainsi de donner un nouvel élan à l'héraldique française et de travailler en relations plus étroites avec nos confrères étrangers pour développer cet art et cette science qui ne connaissent pas de frontières. C'est ainsi que le Président est heureux de saluer la présence de M. S. London, consul général de Grande-Bretagne à Paris, de M. et M<sup>me</sup> Wagner de Wit, venus de la Haye, de M. Léon Jéquier, un des maîtres de la sigillographie suisse, et de M. van der Heyden, représentant de la Belgique.

Le vicomte de Fontenay a le regret d'annoncer la mort de M. Roche de la Rigodière, l'un des premiers membres de la Société qui a doté sa ville natale, Lyon, d'un remarquable musée, et qui possédait une connaissance approfondie de l'art héraldique.

Le Président donne ensuite la parole à notre érudit confrère M. Félix Cadet de Gassicourt dont on connaît les remarquables travaux d'héraldique, M. Cadet de Gassicourt fait une très vivante causerie sur l'héraldique impériale et les marques de fonctions à l'intérieur des écus. Cette conférence devant paraître prochainement dans la Revue nous ne donnons pas aujourd'hui un plus ample compte rendu de ce si intéressant exposé. Plu-

sieurs membres de la Société prennent la parole au cours de la discussion qui s'engage ensuite.

Le secrétaire général, M. Jacques Meurgey, présente un rapport sur la marche de la Société durant sa première année d'existence, il fait connaître que le nombre des membres atteint déjà près de six cents, mentionne les suggestions et articles présentés au comité directeur et au comité de rédaction, expose la situation financière, etc.

Enfin deux sujets de causerie sont proposés pour les séances de février et de mars : M. S. London qui parlerait des hérauts d'armes anglais et le baron Guérin-Seguier de l'héraldique anglaise.

Le Président lève alors la séance en donnant rendez-vous à la prochaine réunion, le dimanche 12 février.

*Le secrétaire adjoint :*

Edouard SECRETAN.

Voici les noms des personnes qui étaient présentes à la réunion : M<sup>me</sup> de la Perrière, M<sup>lle</sup> Brisbout, MM. Paul Adam-Even, le comte Regnault de Beaucaron, le général Lambert-Daverdoing, Félix Cadet de Gassicourt, M. et M<sup>me</sup> Wagner de Wit, baron Borel du Bez, Gaston Saffroy, Jacques Dupanloup, J. Tremblot, Seydoux, de Roche du Teilloy, RoCHAT-Cenise, Vialatte de Pémille, vicomte Regnault de Beaucaron, S. London, Coudurier de Chassigne, Léon Jéquier, E. van Moë, H. Rolland, Ed. Girod de l'Ain, Bertreux, baron Guerin-Séguier, Paul Desnues, G. Bonvoisin, Orbec, des Rochettes, Harot, baron Ed. de Barante, van der Heyden, comte Dulong de Rosnay, de la Jonquière, J.-B. Mariage, etc., etc...

Étaient excusés : MM. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, Pierre Caron, directeur des archives de France, Georges Huard, J. Tricou, R. Rodière, Fourneau, baron de Warengien de Flory, A. de Mereuil.

### Travaux en cours

M. Henri Rolland, membre de notre comité, le savant continuateur de l'*Armorial Général* de J.-B. Rietstap prépare un important travail sur les armoiries des corporations.

### Van Hoobrouck de Fiennes

Le vicomte de Jonghe d'Ardoye nous écrit : « En parcourant les Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris, j'ai rencontré dans le fascicule n° 8,

*Revue d'Héraldique.*

31<sup>me</sup> année, 1924, page 121, un ex-libris attribué à Henri-Louis-Nicolas du Mesnil de Fiennes, il doit y avoir là une erreur d'attribution.

Cet ex-libris a dû servir à : Albert-Marie-Ghislain van Hoobrouck de Fiennes, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la Chambre des représentants de Belgique, né à Gand le 21 octobre 1800, mort à Malines le 5 juillet 1871; il était fils de Hubert-François van Hoobrouck, seigneur de Ten-Hulle et de sa seconde femme Marie-Camille de Kerchove d'Etichove.

Il avait épousé sa cousine Constance-Thérèse-Marie van Hoobrouck de Mooreghem.

Voici la description de ses armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à l'aigle employée de sinople, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre besants de même. Supports : deux aigles regardants de sable, becquées et lampassées de gueules.*

Couronne à treize perles dont trois relevées, qui est l'ancienne couronne de comte aux anciens Pays-Bas autrichiens; les deux croix en dessous de l'écu sont l'ordre de Léopold et la croix de fer.

Au bas en gothique : M. de Fiennes.

La même attribution a été donnée à cet ex-libris dans : *Ex-libris et fers de reliures de bibliophiles Lorrains.* — Nancy, 1906, page 103 ».

## BIBLIOGRAPHIE

### *Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

Récemment s'est achevé le tome V du magnifique et important " Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie ". Ce volume termine la partie principale de cette belle publication. Les souscripteurs ont reçu en même temps le premier fascicule du supplément, qui doit comprendre des additions aux notices déjà parues, ainsi que les généalogies des familles, sur lesquelles les renseignements avaient manqué, et qui ont pu être rédigées depuis

Rappelons que ce splendide ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire fut commencé en 1863 par le savant généalogiste et héraldiste qu'était le comte Amédée de Foras. Il fut très brillamment continué ensuite par le comte de Mareschal, puis par notre collègue le comte de Viry. Sa publication est maintenant assurée par le baron d'Yvoire, digne continuateur de ses érudits devanciers.

La science et la conscience de ses auteurs, jointes à la magnificence de la typographie, due à MM. Allier, de Grenoble, et à la somptuosité des armoiries enluminées, font, de cet armorial, un des plus beaux, qui aient jamais été publiés.

Ed. GIROD DE L'AIN.

REGNAULT DE BEUCARON. — *Cent ans à Tonnerre (1783-1883). La première imprimerie et le premier journal. La Société d'Agriculture et d'Industrie. Vie sociale et agricole. Les Roze.* — Mâcon, imp. Protat frères, 1939, in-8°, 523 pages, 11 hors texte.

Depuis une trentaine d'années, le comte Regnault de Beucarou a publié, chez Plon à Paris et chez Grandpré à Blois, une série d'ouvrages où il a donné, sur les anciennes familles des confins de la Champagne et de la Bourgogne, de nombreux renseignements souvent très utiles au point de vue héraldique car on sait le succès relatif de Caumartin, Larcher et d'Hozier dans cette région, beaucoup des personnes à recenser s'étant abstenues, soit qu'elles aient préféré s'en tenir à leurs coutumes locales spéciales, soit qu'elles aient voulu économiser les frais d'enregistrement. Aujourd'hui, complétant son œuvre antérieure, il nous fait prendre part à l'existence journalière de la petite ville de Tonnerre pendant un laps de cent années. Nous pénétrons d'abord dans les salons d'avant la Révolution, où la distinction des personnes le dispute à celle de l'esprit, et nous y voyons poindre l'idée de la création d'une imprimerie et d'une feuille périodique. Après un arrêt, motivé par les graves événements survenus, nous assistons, sous la Restauration, à la parution du journal, à son extension et au rôle que lui fit jouer, pendant plus d'un demi-siècle, un homme d'une valeur peu commune, M. Roze. Son influence tenait, non seulement à celle de sa famille, mais à sa qualité personnelle et à son expérience du monde acquise par la fréquentation des salons parisiens en renom et de la Cour de Louis XVIII. L'étendue de ses connaissances accrues par ses voyages en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Russie, en Suède, où il avait été l'hôte du monde diplomatique et de la Cour, lui avait permis de faire profiter ses concitoyens de ses remarques judicieuses. Aussi, le récit, parsemé d'anecdotes, des excellentes réformes en tous genres qu'il introduisit dans son pays est attrayant par sa diversité même et par l'originalité de ses conceptions.

M. Regnault de Beucarou doit être félicité de cette importante publication écrite d'une plume alerte de chroniqueur éclairé et qui, sur des bases solides, nous reflète la vie sociale de nos anciennes provinces.

Jacques MEURGEY.

*Notes sur la maison de la Perrière.* — *Editions de la Réforme sociale*, Paris, 1938, in-8°, VI — 128 pages, 3 hors texte.

Notre vice-président, M. Henri de la Perrière, vient de publier un volume de Notes sur la maison de la Perrière qui constitue une démonstration fort réussie de ce que doit être une généalogie honnêtement faite.

Les diverses races qui ont porté le même nom et des armoiries analogues, au cours des siècles, dans des provinces bien distinctes, sont relevées et étudiées, sans que l'auteur ait cherché à torturer les textes pour établir entre elles des rapports peut-être inexistantes. Tout au plus fait-il remarquer, à la suite de Gobineau, que le fait de porter un même blason à travers les âges est une présomption d'une communauté d'origine, et c'est tout.

M. Roger Grand, professeur à l'École des chartes, qui a préfacé l'ouvrage en termes excellents loue « cette constante bonne foi, manifestée en termes exprès dans plusieurs

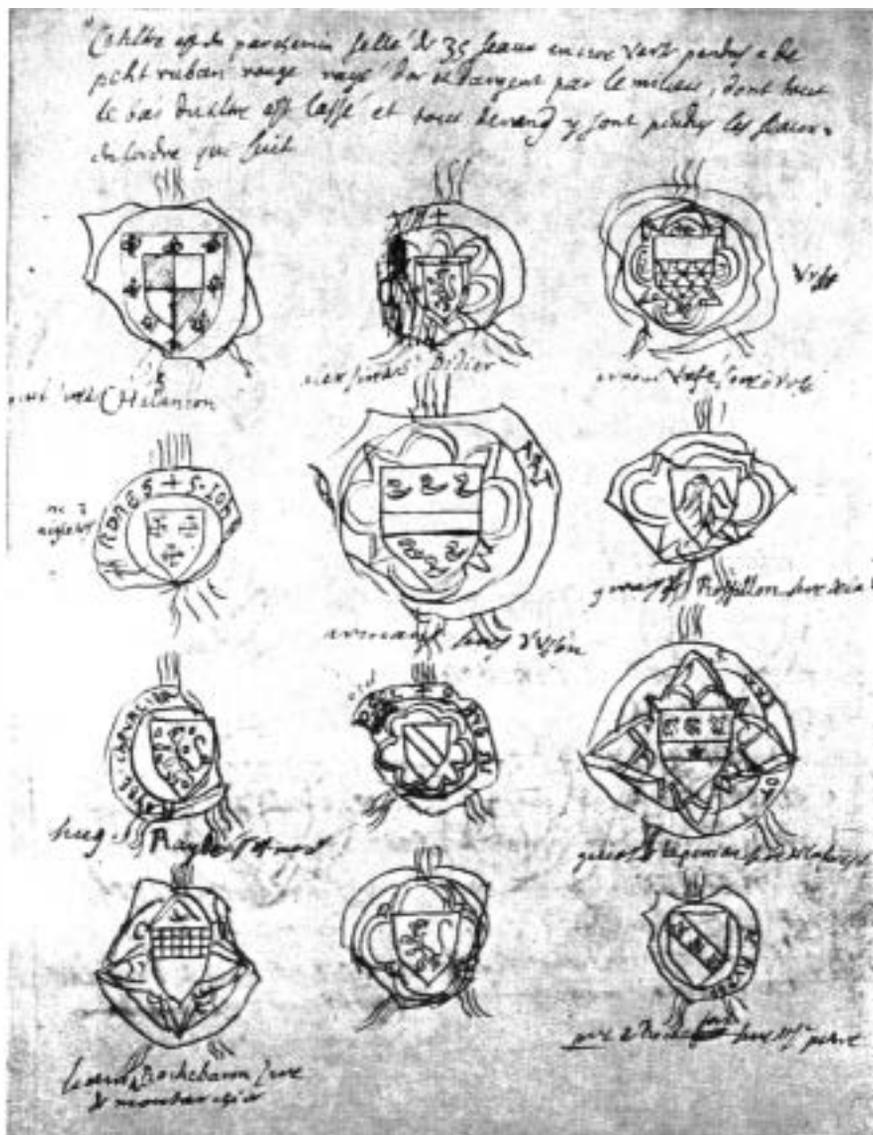
de vos chapitres » et qui fait l'un des charmes de l'ouvrage. Mais elle n'en est pas le seul ; M. Henri de la Perrière évoque rapidement pour ses lecteurs, avec autant de bonheur d'expression que de connaissance de l'histoire, le moyen âge et la féodalité, l'ancien régime et les temps modernes, passant avec aisance des seigneurs de Roanne et d'un abbé de Cluny, aux ancêtres naturels de Vauban et à ces riches bourgeois de Paris dont la postérité se perpétue en Amérique. Fervent de la science sociale, il n'a même pas hésité à consacrer tout un chapitre aux conséquences qu'emporta pour la branche dont il procède directement une décision défavorable de M. de Caumartin, lors de la recherche de 1666. Il y a là une étude sociologique du plus haut intérêt qu'il faut louer l'auteur d'avoir préféré à toute vaine gloriole familiale.

Une seconde partie du volume est consacrée à l'étude succincte des individus et des familles qui ont porté le nom de la Perrière avec ou sans nom patronymique. C'est un dictionnaire riche en renseignements souvent peu communs et où l'on voit défiler beaucoup de noms et de personnages intéressants. Citons seulement les pages consacrées à Guillaume de la Perrière, le célèbre jurisconsulte toulousain du xvi<sup>e</sup> siècle.

Au point de vue héraldique, l'ouvrage de M. Henri de la Perrière contient quelques dessins de cachets et d'armoiries dus à l'habile crayon de notre collègue M. Edouard Secretan ; la plus remarquable de ses illustrations est la reproduction d'une page extraite d'un volume de Gaignières où celui-ci a copié, d'une plume preste, les empreintes des sceaux qui authentifièrent la charte souscrite en 1314 par les nobles du Forez et de la Champagne pour présenter leurs revendications au roi Louis X le Hutin. Cette pièce est bien connue, mais les sceaux dessinés par Gaignières mériteraient une étude complète avec reproduction de l'ensemble, qui devra tenter un jour l'un des membres de notre Société. Nous donnons ci-contre, en réduction, la page reproduite par M. Henri de la Perrière où l'on voit figurer le sceau de « Guiozt de la Parieri », dont M. Harot a fait l'habile restitution également jointe au présent compte rendu.

Jacques MEURGEY.





FAC SIMILÉ EN RÉDUCTION D'UNE PLANCHE DE DESSINS DE GAIGNIÈRES.  
 (Manuscrits français 22448 à la Bibliothèque Nationale).

Nous remercions ici les Sociétés correspondantes qui ont accepté l'échange et qui nous ont envoyé leurs publications sans attendre la parution de la présente Revue.

Nous remercions également les directeurs des périodiques suivants qui ont bien voulu annoncer la création de notre Société et de la Revue française d'héraldique.

*Action sociale de la Femme, Annales de Bourgogne* (Henri DROUOT), *Bibliographie de la France, Bibliothèque de l'Ecole des Chartres* (Jean CORDEY), *Bulletin de l'Association de la Noblesse Française, Courrier héraldique, Courrier de Bayonne, La Croix, Echo de la Nièvre, Etudes Traditionnelles, Figaro, Gazette des Archives, Illustration, Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (Pierre DUFAY), *Intransigeant, le Journal des Débats, La Liberté, Nouvelle Revue héraldique de Lyon, Observateur de Ruffec, Paris-Midi, Le Pays, La Revue historique, Revue de l'Art, Revue du Bas-Poitou, La Revue Mabillon* (Dom CHARVIN), *Rob, Rolet, Toute l'Edition.*

#### ALLEMAGNE

*Deutscher Herold, Mitteilungen des "Roland", "Unsere Ahnen", Zentralstelle für Deutsche Personen und Familiengeschichte.*

#### BELGIQUE

*Revue belge de numismatique et de sigillographie. — Le Parchemin.*

#### CANADA

*Action catholique de Québec.*

#### ITALIE

*Rivista Araldica.*

#### SUISSE

*Les Archives héraldiques suisses.*

Pour les autres publications périodiques reçues, voyez liste des Sociétés correspondantes.

J. M.

\*  
\*\*

Quelques ouvrages récemment parus en Belgique et en France :

#### BELGIQUE

Joseph KACQUART. — *Les faits généalogiques et leurs représentations graphiques*, 1938, I, II et III.

- Octave LE MAIRE. — *L'astronomie à Malines, 1246-1904*, Bruxelles, 1907. Extrait du Folklore brabançon, 16<sup>ème</sup> année, n<sup>os</sup> 91-92.  
— *Recherches généalogiques faites vers 1789, par Pierre Bernard, le maire de Grunbérieux, capitaine au service de S. A. le Prince évêque de Liège*, 1927, in-8<sup>o</sup>, de 48 p., avec illustrations.
- Octave LE MAIRE. — *De la Tour et Tassis*. Extrait du bulletin "Le Parchemin", juillet, 1936, in-8<sup>o</sup>, de 14 p., avec planches.
- Octave LE MAIRE. — *Notice sur l'anoblissement de Robert le Maire et sur une collection inédite de patentes de noblesse conférées de 1588 à 1598, à des familles de l'Artois et de la Flandre de Wallonne*. — Publications de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille, 1936, in-8<sup>o</sup> de 32 p.

## FRANCE

- G. ALQUIER. — *Les seigneurs de Gomegnies*. Extr. des *Mém. de la Société archéolog. et histor. de l'arr. d'Avesnes* (Nord), tome XVI (pages 7 à 55) Avesnes-sur-Helpe, 1936, in-8<sup>o</sup>, avec fig.
- Louis BIGARD. — *Le comte Réal*, ancien Jacobin (de la commune révolutionnaire de Paris à la Police générale de l'Empire), Versailles, 1937, in-8<sup>o</sup>, de 212 p., avec planches.
- Th. CACHIARDY DE MONTFLEURY. — *Mémorial de famille*.
- J. COUDURIER DE CHASSAIGNE. — *Une renaissance de l'héraldique en France*, dans *l'Illustration*, du 12 février 1938.
- J. COUDURIER DE CHASSAIGNE. — *L'art héraldique et la vie moderne* dans *l'Illustration*, du 2 mai 1938.
- G. DURIVAUT. — *Trésors d'art héraldique nantais peu connus, les trois écus de pierre gravés aux armes de l'évêque Jean de Malestroit*, dans *l'Echo de la Loire*, du 27 mai 1938.
- A.-P. DUTERTRE. — *Notice sur la famille Mariette en Boulonnais*, Devres, 1938.
- René GANDILHON. — *Sigillographie de l'Université de Bourges*, par René Gandilhon, archiviste-paléographe. Extrait des Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher (4<sup>e</sup> série, t. XLII, 1936) Bourges, typogr. et lithogr. Dusser et Larchevêque, 1937, in-8<sup>o</sup>, de 12 p., avec planche de sceaux.
- René GANDILHON. — *Inventaire des Sceaux-Matrices antérieurs à 1789, conservés dans les collections publiques et privées du département du Cher*. Extr. des *Mém. de la Société hist., littér. et scient. du Cher* (4<sup>e</sup> série,

- XXXIX<sup>e</sup> vol. années 1931-1932 et XLII<sup>e</sup> vol. année 1936, Bourges, 1937, in-8°, de 104 p., avec IX planches de sceaux.
- Général LAMBERT-DAVERDOING. — *Le Prince de Montléart et ses origines orléannaises*. (Extr. du bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXI, n° 280, Orléans, 1932).
- Jean LECOQ. — *Les armoiries de la France*, dans *Le Monde illustré, Miroir du Monde*, du 13 août 1938.
- Jacques LE COMBIER. — *L'héraldique, science des marques familiales, le blason n'est pas un signe de noblesse et les artisans avaient le droit d'en posséder un*, dans la *Liberté*, du 10 juillet 1938.
- Jean MARCHAND. — *L'art héraldique d'après la littérature du moyen âge. Les origines : La chanson de Roland*. Extr. du moyen âge, 1937, n<sup>os</sup> 1, 2.
- Docteur René MARTIAL. — *Race, Hérité, Folie*, étude d'anthropo-sociologie, appliquée à l'immigration, Paris, 1938.
- Michel MISSOFFE. — *Les officiers de justice du bailliage royal d'Avesnes (1790)*, Paris, Champion, 1934, in-8°, de 192 p.
- Pierre DE PANTAGNAC. — Série d'articles sur le blason dans *Jeunesse-Magazine*, 1938.
- Restauration des armoiries de Villeneuve-de-Berg*, dans le *Journal d'Aubenas*, du 13 septembre 1938.
- Charles ROCHAT-CENISE. — *Une renaissance du blason : L'oncle Hansi et l'art héraldique en Alsace et en Suisse* dans *Paris-Midi*, du 25 août 1938.
- Henri ROLLAND. — *Sigillographie corporative, Le Corporatisme*, organe de l'Institut d'Etudes corporatives et sociales, juillet-août, 1938.
- Henri ROLLAND. — *Supplément à l'œuvre de J.-B. Rietstap, par H. Rolland*, Paris, Georges Saffroy, éditeur, 1937, in-8°, de 408 p., avec nombreuses illustrations et XXI planches.
-

# QUESTIONS ET RÉPONSES

---

## 17. FAMILLE DE MOUZON.

Je cherche tous renseignements sur la famille Mouzon ou de Mouzon, et en particulier Jean-Baptiste de Mouzon, né probablement à Bitche aux environs de 1752.

D<sup>r</sup> Rodolphe LUSTIG-LEIGWITZ.

## 18. FAMILLE BOURGUIGNONNE GUILLAUMOT OU GUILLAUMET DE LA BERGERIE.

Renseignements généalogiques et héraldiques concernant Théodore Guillaumet, sieur de la Bergerie, gentilhomme et officier de la maison de Condé, et Jean Guillaumot de la Bergerie, mort en 1664.

F.-W. POLCHOW,

Membre de la société " Herold ".

## 19. FAMILLE BOREL.

Il s'agit des armes d'une famille Borel, à présent néerlandaise, mais d'origine huguenote, qui ne se trouvent pas dans l'*Armorial Général de Rietstap*. Ces armes, tirées d'un cachet, peuvent-être décrites comme suit :

« Coupé d'argent et d'or au lion de (?) tenant dans sa patte dextre une fleur de lis de (?) et soutenu de trois monticules; je peux dire : un rocher triple de sinople ». Le cimier est inconnu.

Un tel blason est-il connu ? Peut-on compléter les couleurs et le cimier ? Et, ce qui est beaucoup plus important, peut-on l'identifier, et peut-on trouver parmi les nombreuses familles portant le nom de Borel, celle à qui appartenait le blason décrit plus haut ?

J. Fox,

Zeist. (Hollande).

## 20. D'HEUREUSE.

On cherche l'origine de Moïse D'Heureuse (ou d'Heureuse, Deureuse, Dreuse, Dreux) réfugié à Rauchenberg (près Marburg), allié à Marburg, le 21 octobre 1688, à Anne Requier, originaire du Dauphiné. Il serait venu de Laon.

D<sup>r</sup> Otfried NEUBECKER.

## 20. MARÉCHAL DE SAXE.

Pourrait-on donner quelques renseignements sur les pages du maréchal de Saxe, entre les années 1744 à 1779.

## 21. DESMAISIÈRES.

Je recherche la date exacte du décès de Mathurin-Bernard-Joseph-Auguste Desmairières qui fut lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lamarck, et qui touchait une pension de 1200 livres sur le Trésor royal par décision du 2 mars 1773.

Existe-t-il un dépôt qui possède les archives du Trésor royal où l'on pourrait retrouver où et jusqu'à quelle date il recevait cette pension ?

Vicomte DEMAISIÈRES.

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

---

## COMITÉ D'HONNEUR

- M. Adrien BLANCHET, membre de l'Institut, président de la Société des Amis de l'École des chartes, ancien président de la Société française de numismatique.
- M. Pierre CARON, directeur des Archives de France.
- M. le vicomte DE FONTENAY, ambassadeur de France.
- M. le comte Alexandre DE LABORDE, membre de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles Français.
- M. Philippe LAUER, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- M. le duc DE MONTMORENCY, président de la Société des Amis de Saint-Denys.

## COMITÉ DE DIRECTION

- Président* : M. le vicomte DE FONTENAY, ambassadeur de France.
- Vice-président* : M. Henri DE LA PERRIÈRE, secrétaire général de la Société d'Économie sociale.
- Secrétaire general* : M. Jacques MEURGEY, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, chargé du Service sigillographique aux Archives nationales.
- Trésorier* : M. Jean TRICOU, notaire à Lyon.
- Secrétaire adjoint* : M. Édouard SECRETAN.

## MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- M. le comte CHANDON DE BRIAILLES.
- M. Auguste COULON, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire aux Archives nationales.
- M. le comte DE COURTIN DE NEUFBOURG.
- M. le baron GUÉRIN-SÉGUIER.
- M. Henri ROLLAND, vice-président de la Société française de Numismatique.
- M. le comte Robert DE ROTON, secrétaire de l'Association de la noblesse française.

## MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATION

- M. J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, ancien président de la Société française de Numismatique.
- M. Georges HUARD, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, bibliothécaire au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale.
- M. le comte Maxime DE SARS, vice-président de la Société académique de Laon et de la Société historique de Haute-Picardie.
- M. Émile A. VAN MOË, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

